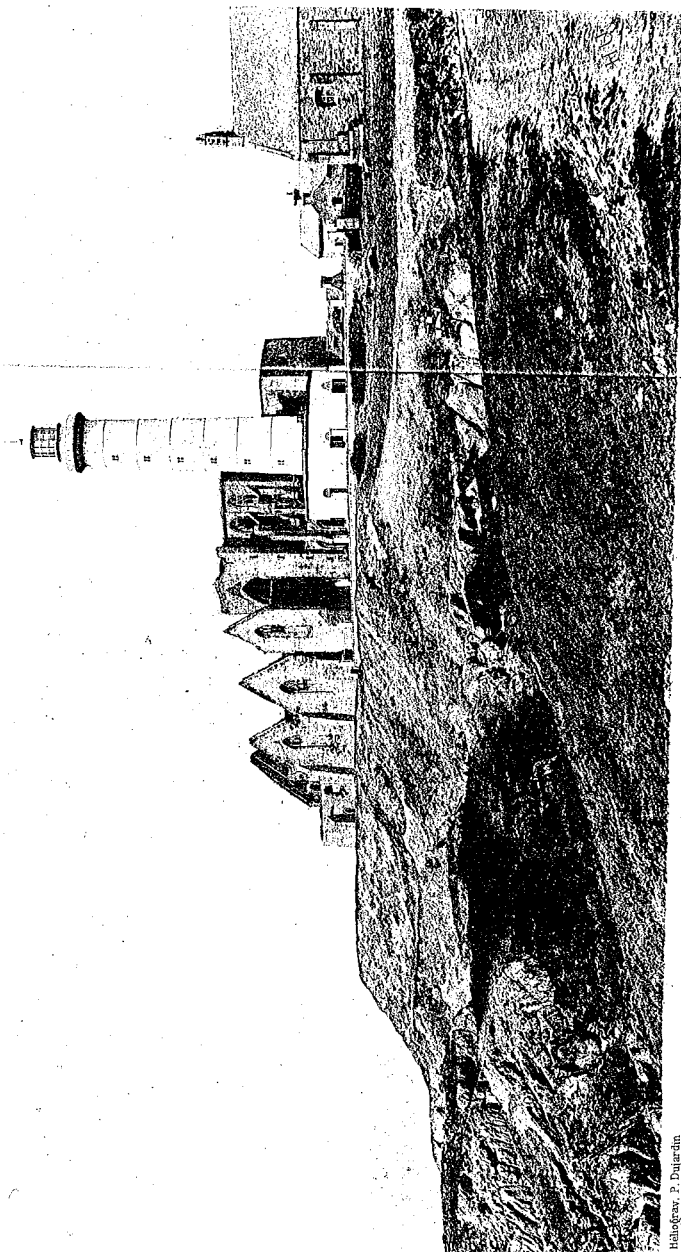




d'après un cliché fotogr. de H. Urscheller

LA POINTE S^T MATHIEU (FINISTÈRE)

LA POINTE S^T-MATHIEU

LE CAP, L'ABBAYE, L'ANCIENNE VILLE
ET LE PHARE DE SAINT-MATHIEU

DU MÊME AUTEUR :

A TRAVERS LA BRETAGNE :

1° PORSPODER, broch. de 12 pages. Prix : 0 fr. 30.

2° PONTUSVAL, broch. de 8 pages. Prix : 0 fr. 30.

3° LE CHATEAU DE TRÉMAZAN, brochure de
12 pages. Prix : 0 fr. 30.

4° PLOUZANÉ, broch. de 14 pages. Prix : 0 fr. 30.

5° LA LUNE DE LANDERNEAU, brochure de
12 pages. Prix : 0 fr. 30.

6° GOUESNOU, broch. de 12 pages. Prix : 0 fr. 30.

7° SAINT-RENAN, broch. de 12 p. Prix : 0 fr. 30.

8° LA ROCHE-MAURICE, 1 vol. in-12, 102 pages.
Prix : 2 fr.

166
A TRAVERS LA BRETAGNE

LA POINTE
S^T-MATHIEU

LE CAP, L'ABBAYE, L'ANCIENNE VILLE
ET LE PHARE SAINT-MATHIEU

PAR

HENRI URSCHELLER

DEUXIÈME ÉDITION

Entièrement revue et augmentée d'une photogravure
et d'un plan



BREST
IMPRIMERIE A. DUMONT, 11, RUE KLÉBER

1892

LA

POINTE S^T-MATHIEU

LE CAP, L'ABBAYE, L'ANCIENNE VILLE

ET

LE PHARE SAINT-MATHIEU

I

LE CAP SAINT-MATHIEU

(48° 19' 50" lat. Nord et 7° long. Ouest).

Nous voici sur une des pointes occidentales les plus extrêmes de la France continentale.

Du haut de la falaise, qui en ce lieu surplombe l'abîme d'une trentaine de mètres, et mieux encore du haut de la galerie extérieure du phare, qui s'élève à plus de cinquante mètres au-dessus du niveau de la mer, le regard plonge à perte de vue sur l'immense Océan. Il est difficile de rêver un spectacle plus grandiose que celui dont on jouit du haut de ce belvédère en tout temps, mais notamment à l'époque des grandes marées d'équinoxe.

Lorsque le temps est beau, la mer calme et le ciel limpide, la vue s'étend à plus de six lieues au large embrasant le panorama le plus vaste et le plus féérique. Tournant le dos à la terre ferme et regardant dans la

I

direction de l'O.-N.-O. on découvre, à 22 kilom. du rivage, la fameuse île d'Ouessant tout au bout d'une longue traînée d'îles et d'îlots (l'île Beniguet, l'île Morgol, l'île Quéménez, l'île Lytiry, l'île Trielen, l'île Molène, l'île Balanec et l'île Bannec) vieux débris de l'ancien promontoire qui, il y a quelques milliers d'années, reliait tout cet archipel au continent. A droite et à gauche on aperçoit les nombreux récifs du Chenal du Four, derniers sommets des contreforts qui jadis soutenaient le promontoire aujourd'hui submergé et dont les principaux groupes constituent à présent la Chaussée de la Helle dans la direction du N.-O. et la Chaussée des Pierres-Noires dans la direction de l'O.-S.-O. ; puis, faisant un demi-tour à gauche, on a devant soi les récifs du Chenal de l'Iroise avec les fameux Rochers du Toulinguet et du Tas-de-Pois au premier plan, dans la direction du S.-S.-E. et du S., derrière lesquels s'avance, noyée dans la brume, la pointe allongée du Raz-de-Sein. Je ne connais, pour ma part, rien de plus captivant que le spectacle de ces deux océans d'azur, celui des flots et celui des cieux, qui, parcourant toute la vaste gamme des verts et des bleus, tendent à se rapprocher sans cesse et finissent enfin par se rejoindre là-bas, bien loin, pour se pénétrer et se confondre en une ligne vaporeuse, légèrement irisée, où l'œil le plus exercé ne saurait démêler ce qui vient du ciel et ce qui vient de la terre, — véritable image de l'Idéal !

Ce qui ajoute encore à la magie de ce ravissant paysage, ce sont les îles, les îlots et les récifs sans nombre qui, de distance en distance, émergent des flots comme pour mieux marquer les divers plans du tableau et rendre l'horizon plus fuyant ; ce sont les teintes de l'eau variant

à l'infini suivant la nature et la profondeur du fond qu'elle recouvre ou des courants sous-marins qui la traversent, ce sont tous ces bateaux différents de forme et de dimension, qui vont et viennent, moirant la surface de l'eau, depuis l'humble goémonnier, asile de la misère, ou le coquet voilier de plaisance, berceau des amours, jusqu'au superbe transatlantique, temple de la fortune, ou jusqu'au formidable cuirassé, arsenal de destruction : c'est enfin, tout à vos pieds, l'intarissable babil des flots qui folâtrant autour des écueils et leur impriment, en passant, leurs bruyants baisers. Et lorsque, au déclin du jour, tout ce merveilleux panorama vient encore à s'illuminer des derniers feux du soleil couchant, il y a de quoi jeter dans l'extase l'âme la moins poétique.

Ces journées radieuses, où la transparence de l'air et la tranquillité des eaux permettent au regard de fouiller librement le vaste horizon, sont, il est vrai, assez rares sur ce point de la côte où le ciel est généralement couvert et la mer agitée. Mais, que le touriste se rassure : une excursion à la pointe St-Mathieu ne manque jamais de charme même et surtout par le plus mauvais temps. La scène alors ne fait que changer d'aspect sans rien perdre de son imposante grandeur. Au loin tout est plongé dans une brume épaisse, impénétrable et, au près la mer prend, à la lueur blafarde d'un ciel chargé de nuages, un aspect terne, huileux, à reflets métalliques, qui n'a rien de réjouissant pour l'œil. Des mille récifs qui peuplent l'abîme, c'est à peine si l'on découvre les plus rapprochés de la côte ; encore les devine-t-on, plutôt qu'on ne les voit, à la colonne d'écume qui, par intervalles, jaillit vers les cieux sous les formidables coups de fouets

de la lame qui déferle ; mais en revanche on retrouve, du côté de l'ouïe, toutes les émotions dont on est frustré du côté de la vue. Des vagues, énormes comme des montagnes, roulent et s'engouffrent avec le fracas du tonnerre dans les grottes et les cavernes sans nombre que la mer, en ses jours de fureur, a creusées dans la falaise et qui s'étendent jusque sous les murs de l'Abbaye tandis que d'autres, non moins énormes, franchissent d'un seul bond les trente mètres qui les séparent de la terre et viennent s'abattre comme une trombe, avec un bruit étourdissant contre les ruines du vieux monastère. On se croirait, par moments, dans une citadelle battue en brèche par les feux croisés de plusieurs batteries fonctionnant à la fois. Ce qui ajoute encore à l'illusion des sens, c'est le bruit saccadé des galets remués par les flots qui remplit les intervalles des coups de canon de la lame et imite, à s'y méprendre, le pétilllement d'une vive fusillade ; c'est au loin le grondement lugubre d'éléments en fureur où l'oreille la mieux exercée ne saurait distinguer les hurlements de l'abîme des rugissements de l'ouragan et qui, entendu à distance et répercuté par mille échos, ressemble au choc lointain de deux armées en bataille. Tous ces bruits, plus assourdissants les uns que les autres, subjuguent l'âme et la jettent dans un état voisin de l'anéantissement.

Mais les beautés de la nature ne sont pas les seules curiosités que la Pointe St-Mathieu offre au touriste. Tout à côté du phare, construction moderne dont nous nous occuperons en son lieu, se dressent les ruines grandioses d'une ancienne église abbatiale, l'un des plus beaux monuments historiques de notre arrondissement qui en

possède tant et, après la basilique de N.-D. du Folgoet, le plus bel échantillon d'architecture gothique de toute la contrée. A quelques pas de cet édifice se trouvent les restes d'un vieux donjon féodal auprès duquel on remarque des vestiges d'anciennes fortifications. Toutes ces ruines imposantes, jointes à celles d'un antique sanctuaire que l'on croise en se rendant au phare, contrastent singulièrement avec les chétives cabanes d'alentour et prouvent amplement que St-Mathieu jouissait autrefois d'une certaine importance et qu'il n'a pas toujours été le misérable hameau qu'il est aujourd'hui. C'est ce brillant passé que nous voudrions retracer ici, en nous appuyant sur les données fournies par l'histoire et la légende.

II

L'ABBAYE & LA VILLE DE S^tMATHIEU

Dans la première moitié du VI^e siècle, en 525 suivant les uns, vers 550 suivant d'autres, quelques marchands léonnais, que leur trafic avait conduits en Egypte, eurent la singulière fantaisie de rapporter à leurs compatriotes, comme souvenir du pays qu'ils venaient de visiter, la tête du glorieux apôtre et évangéliste saint Mathieu.

Comment cette vénérable relique était-elle tombée entre les mains de ces profanes, c'est ce qu'il est assez difficile de préciser, vu que, sur ce point, les avis sont très partagés. Le R. P. dominicain Albert le Grand nous dit que ces braves marchands se la sont appropriée par un

pieux larcin, tandis que le R. P. bénédictin Simon Le Tort (1) qui, en 1681, consigna par écrit, sur l'ordre de ses supérieurs, tous les faits mémorables concernant l'Abbaye de St-Mathieu depuis sa fondation, prétend au contraire qu'ils la payèrent un prix très élevé, *summo pretio*, dit le manuscrit. Le témoignage de ce dernier, qui avait des actions dans la maison, ne serait peut-être pas recevable en justice ; mais, comme au fond il nous importe fort peu de savoir si, dans cette circonstance, les marchands léonnais furent les voleurs ou les volés, nous prenons acte de l'une et l'autre déclaration, laissant à qui voudra le soin de trancher cette question épineuse.

Une fois en possession de la précieuse relique, les marchands la chargèrent sur le plus gros des navires qui composaient leur flottille et que le naïf auteur de la Vie des Saints de Bretagne appelle pompeusement « le vaisseau amiral » puis ils firent voile vers les côtes de Léon.

La traversée fut des plus heureuses, on franchit même sans trop de difficultés le redoutable Raz de Fontenay (le Raz-de-Sein) qui fait la terreur des marins, même les plus intrépides :

Car jamais nul homme ne passa le Raz
Sans avoir ou peur ou mal

suivant le vieux dicton breton :

Den na dremen ar Raz
N'en de aoun pe glaz,

(1) Le R. P. Simon Le Tort avait été envoyé à St-Mathieu par ses Supérieurs avec mission d'extraire du chartrier de l'Abbaye l'histoire particulière de ce monastère qui devait être insérée dans une Histoire Générale de toutes les Maisons de l'Ordre. Cf. Levot : *Notice sur l'Abbaye de St-Mathieu*.

et l'on se disposait à doubler le cap de *Pen-ar-Bed* (littéralement le cap du Bout-du-Monde) pour aller jeter l'ancre dans la petite rade du Conquet, lorsque tout à coup il se produisit un craquement épouvantable auquel répondirent aussitôt les cris de détresse de tout l'équipage. Le vaisseau, dépositaire de la sainte relique, venait d'être lancé violemment contre un grand écueil à fleur d'eau. Tous ceux qui étaient sur le navire se crurent perdus sans retour et s'attendaient à être engloutis d'un instant à l'autre par les flots. Fort heureusement, ils en furent quittes pour la peur ; car, vérification faite, il se trouva que dans ce choc formidable, c'était le roc et non le vaisseau qui s'était fendu en deux.

Les pieux navigateurs furent unanimes à reconnaître qu'ils ne devaient leur salut qu'à une protection spéciale du ciel et en attribuèrent tout le mérite à la puissante intervention du grand saint dont ils promenaient les reliques. Leur premier moment de stupeur passé et quand ils eurent quelque peu recouvré leur sang-froid, ils se dirent avec assez de logique que si saint Mathieu avait jugé à propos de les faire accoster d'une façon si miraculeuse en un lieu aussi abrupt, c'est qu'apparemment il avait de bonnes raisons pour le faire et qu'il trouvait ce débarcadère improvisé bien plus digne de recevoir sa tête vénérable que la vulgaire cale du Conquet où descendait le commun des martyrs. A tout hasard, et en gens qui pour rien au monde ne voudraient contrarier les goûts ou les préférences d'un si haut client, ils s'empressèrent de déposer pieusement la précieuse relique sur le sol à l'endroit que le Saint avait choisi lui-même pour l'atterrissage et que, pour ce motif, ils appelèrent *Loc-Mazhé-*

Traoun (c'est-à-dire lieu occidental consacré à saint Mathieu); puis, continuant leur route, ils s'en allèrent tranquillement rader au havre du Conquet.

*
* *

Vers cette même époque s'éteignait, en son château de Trémazan, le Seigneur du Chastel, père de saint Tanguy, alors supérieur de l'Abbaye de Gherber. Aussitôt que le saint abbé avait appris que son vieux père était gravement malade, il s'était empressé de se rendre auprès de lui pour lui prodiguer ses consolations et le disposer à bien mourir. Le bon vieillard avait été si touché de toutes ces marques d'affection, qu'il donna à son fils plusieurs de ses terres, tant pour son monastère de Gherber que pour en fonder d'autres s'il le jugeait à propos, et notamment tout le territoire qui s'étendait depuis le Cap de *Pen-ar-Bed* (aujourd'hui St-Mathieu), jusqu'à la bastille de Quilbignon (aujourd'hui Tour de la Motte-Tanguy à Recouvrance), sur le bord de la petite rivière de Caprel (aujourd'hui la Penfeld).

Après la mort de son père, saint Tanguy n'eut pas plus tôt appris le miracle récemment opéré sur l'un des points du vaste territoire qui venait de lui échoir en partage, qu'il résolut de fonder en ce même lieu un monastère et une église, qui seraient dédiés à saint Mathieu. Il communiqua son projet à son Evêque saint Paul, qui l'approuva pleinement et promit de venir faire la dédicace de l'église aussitôt qu'elle serait construite. Fort de cette promesse, saint Tanguy se mit immédiatement à l'œuvre. Avant tout, il s'agissait de déterminer exactement l'emplacement où

l'église serait bâtie. Saint Tanguy était d'avis qu'on la construisît au lieu choisi par saint Mathieu lui-même, c'est-à-dire tout à l'extrémité du Cap, à l'endroit où le chef du saint Apôtre avait été déposé lorsqu'on le descendit du navire; mais, les gens du métier, à qui il soumit son idée, la combattirent énergiquement. Ils objectèrent que cet endroit, exposé à tous les vents et constamment battu par les flots, était loin d'offrir les garanties de solidité désirables pour des travaux de cette importance et déclarèrent ne répondre de rien s'il ne leur était pas permis de rentrer d'au moins cinq à six cents mètres dans l'intérieur des terres. Saint Tanguy, en homme avisé qui sait que la première des conditions à remplir par un propriétaire qui veut faire faire une construction durable, est de ne pas se mettre à dos son architecte et son entrepreneur, se rangea à leur avis et fit charrier les matériaux sur l'emplacement de leur choix; mais, les uns et les autres ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils s'étaient trop pressés en tranchant à eux seuls une question qui intéressait au plus haut chef... le chef de saint Mathieu; car, lorsque les ouvriers eurent creusé les rigoles à 600 mètres du rivage et qu'ils se mirent à poser les fondations, soudain, tranchées et pierres de taille se trouvèrent miraculeusement transportées sur la pointe extrême du Cap, à l'endroit où la tête de l'Apôtre avait été débarquée. Les ouvriers, qui n'étaient pas Bretons pour rien, se piquèrent au jeu et voulurent à tout prix continuer les travaux là où ils les avaient commencés; mais saint Mathieu se chargea de leur prouver qu'en fait de ténacité, un Sémite était bien de force à rendre des points à toute une légion de Bretons, et l'on vit ainsi, pendant quelques jours, le

spectacle fort curieux de gens construisant sur un point tandis que l'édifice s'élevait sur un autre. Au bout de ce temps, les ouvriers finirent par comprendre qu'il serait puéril de prolonger une lutte dans laquelle ils auraient fatalement le dessous, et se résignèrent à se transporter à l'extrémité du Cap pour y continuer leurs travaux. Ils les poussèrent même avec une vigueur telle, que peu de temps après, saint Tanguy put inviter l'Evêque de Léon à venir, conformément à sa promesse, faire la dédicace de l'église. Saint Paul s'empressa de se rendre à cette invitation : il consacra l'église qu'il dédia à saint Mathieu, bénit le cimetière et le cloître puis, usant de son autorité épiscopale, il conféra à saint Tanguy le titre de premier Abbé du nouveau monastère avec mission de le peupler de moines, dût-il les prendre à son Abbaye de Gherber.

Saint Tanguy se conforma en tous points aux instructions de son évêque : il fit venir de Gherber huit religieux qui constituèrent le noyau de sa nouvelle Abbaye et autour desquels vinrent se grouper, dans la suite, de nombreuses recrues ; si bien qu'à la mort de saint Tanguy, qui survint le 12 mars 594, la vitalité de l'Abbaye était assurée.

*
* *

En même temps que la Communauté religieuse prenait ce rapide accroissement, l'on vit surgir aux abords du couvent quelques méchantes cabanes de pêcheurs dont le nombre alla sans cesse en augmentant, au point de

former en très peu de temps une petite bourgade qui fut placée, pour le temporel, sous la juridiction de l'Abbaye et qui, pour le spirituel, dépendait de la paroisse de Plougonvelin. Cette bourgade prit insensiblement une extension telle, qu'on reconnut la nécessité de la doter d'une chapelle. Ce sanctuaire fut construit en effet et consacré sous le vocable de Notre-Dame du Bout-du-Monde ; mais, soixante ans plus tard, il devenait complètement insuffisant pour le nombre des habitants et il fallut le remplacer par une église plus grande qui fut placée sous l'invocation de Notre-Dame de la Grâce (Fin VII^e siècle). Cet édifice s'étant délabré avec les années, il fut à son tour remplacé par un autre au commencement du XII^e siècle. De cette dernière construction il reste encore aujourd'hui, tout à côté de l'église abbatiale, un curieux portail gothique assez bien conservé malgré un affaissement sensible de l'arc gauche des deux premières voussures.

Mais ni le bourg ni l'Abbaye de St-Mathieu ne s'arrêtèrent en si beau chemin. Par des accroissements successifs, le bourg ne tarda pas à devenir une ville et même une ville très populeuse, car, en dépit de plusieurs destructions partielles qui lui furent infligées par les Anglais du XIII^e et XIV^e siècle, on n'y comptait pas moins de 36 grandes rues dont plusieurs existaient encore en 1686, telles que la rue Neuve, la rue du Four, la rue Blanche (ru Guen), la rue des Orfèvres et dont quelques autres telles que la rue Angevine, la rue des Cordonniers, la rue Auquerne et la petite rue St-Mahé (Mathieu) se trouvent mentionnées dans les actes publics. Pour donner une idée de l'importance de cette ville à la fin du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle, il suffira de

rappeler que le roi Henri IV y avait institué, par lettres patentes du mois de Novembre 1602, outre le marché hebdomadaire qui s'y tenait le jeudi de chaque semaine cinq foires annuelles dont l'une ne durait pas moins de trois jours. Ces foires avaient lieu la première la veille, le jour et le lendemain de la saint Mathieu (22, 23 et 24 février), la 2^e le lendemain de l'Annonciation (10 avril), la 3^e le lendemain de la Visitation (3 juillet), la 4^e le jour de la saint Laurent (10 août) et la 5^e le lendemain de la Présentation (22 novembre).

Et pourtant l'éclat dont rayonnait l'importante cité de St-Mathieu n'était qu'un pâle reflet de la splendeur de l'Abbaye elle-même qui vit augmenter, d'année en année, le nombre et l'étendue de ses propriétés et de ses privilèges. Il ne rentre pas dans le modeste cadre que nous nous sommes tracé de faire le relevé exact de toutes ces propriétés et de tous ces privilèges avec l'indication précise des différentes époques auxquelles remontent ces donations pieuses et la nomenclature des généreux bienfaiteurs qui les ont concédées. Peut-être même un inventaire de ce genre serait-il impossible à reconstituer aujourd'hui que les archives du monastère ont été dispersées aux quatre vents et pour la plupart anéanties. Nous nous contenterons de relater, d'après les trop rares documents échappés à la destruction, tout ce qui nous a paru offrir quelque intérêt au lecteur et mieux lui faire connaître la riche Abbaye dont aujourd'hui il ne reste plus que des ruines.

* *

Nous ne dirons rien de la période qui s'étend depuis la mort de saint Tanguy (594) jusqu'au commencement du

XII^e siècle : non que l'étude des origines d'une abbaye de cette importance soit dénuée d'intérêt, mais parce que les actes authentiques relatifs à cette époque ont entièrement disparu. La perte de ces précieux documents remonte au milieu du XVI^e siècle, alors que l'abbé Hamon Barbier se trouvait à la tête du monastère. On vivait en ce temps-là dans la crainte continuelle des Anglais qui, depuis trois siècles, venaient faire de fréquentes descentes sur ce point de la côte et ravageaient la contrée.

Le bon abbé qui tremblait de voir tomber les archives de son couvent entre les mains rapaces de l'ennemi crut devoir, pour plus de sûreté, les faire transférer en 1536, au château de Kerjean qu'habitait sa famille. Mais l'idée ne fut pas des plus heureuses ; car lorsque, l'heure du danger une fois passée, le monastère voulut rentrer en possession de son bien, les seigneurs de Kerjean — soit qu'un peu de sang anglais se fut fourvoyé dans leurs veines, soit qu'ils prissent à tâche de contester aux fils de la perfide Albion toute espèce de monopole, même celui de la mauvaise foi — les seigneurs de Kerjean, dis-je, opposèrent un refus formel à ses justes revendications.

Mais, à défaut de preuves écrites, établissant d'une manière irréfutable la situation prospère de l'Abbaye à la fin du XI^e siècle, on peut conclure à son état florissant de ce seul fait qu'en 1104, le pape Pascal II conféra à l'abbé Gurhède les insignes pontificaux, c'est-à-dire le droit de porter l'anneau, la crosse et la mitre, privilège qui fut continué, par concession papale, à tous ses successeurs tant que le monastère fut sous la direction d'abbés réguliers, c'est-à-dire jusque vers 1486, à la mort de l'abbé Jean Nouël.

*
*

Maintenant que le Souverain-Pontife venait d'honorer l'Abbaye St-Mathieu d'une aussi haute distinction, les seigneurs de Léon, qui, de tous temps, avaient été les bienfaiteurs du monastère, ne pouvaient faire moins que de redoubler encore de générosité. Aussi le comte Hervé de Léon joignit-il, dès 1157, aux importantes concessions de terrain que ses ancêtres avaient faites aux moines (et afin d'obtenir la rémission de ses péchés comme le dit expressément l'acte de donation déposé entre les mains de l'abbé Pérennès, le 6 juillet 1157), l'abandon de tous les droits et privilèges qu'il s'était jusque-là réservés sur ces terres et dépendances et notamment le *droit d'épaves et de naufrage* que les Ducs de Bretagne avaient vendu fort cher à sa famille. Cette donation fut ratifiée par son fils, Hamon de Léon, le 10 juillet 1157. Les moines, de leur côté, reconnurent cette libéralité en faisant participer le généreux bienfaiteur et sa famille, par décision du 8 juillet de la même année, à tous les offices qui seraient célébrés à perpétuité dans leur Abbaye. Douze ans plus tard (1169) le même Hervé, ne voulant pas demeurer en reste de générosité, donna aux religieux de St-Mathieu la nue-propriété de l'île Beniguet (1). En 1206, un autre Hervé, comte de Léon, petit-fils du précédent, qui, selon toute apparence avait, lui aussi, quelque gros péché à se faire pardonner, accorda à l'Abbaye une rente perpétuelle de trois perrées de froment, à prendre sur les

(1) Herveus Comes Leonensis dedit beato Mathæo insulam quæ vocatur Beniguet. — Cf. *Dom Morice*, t. I, p. 104.

redevances de Meanvili (Lanarvily) ? en Plouvien et livrable à Noël de chaque année (1), et une quarantaine d'années plus tard (1248) un descendant de celui-ci, éprouvant à son tour le besoin de tranquilliser sa conscience timorée, constitua aux bons moines une nouvelle rente de grains. C'est du reste dans l'intervalle de ces cent dernières années (1150-1250) que fut construite la superbe église abbatiale, dont on admire encore aujourd'hui les ruines et tout naturellement les différents Comtes de Léon qui se sont succédé dans ce laps de temps et surtout les deux Hervé contribuèrent, pour une large part, aux frais de cette construction.

Par toutes ces libéralités, jointes à celles qu'ils octroyaient à d'autres établissements religieux et notamment au prieuré de St-Melaine à Morlaix, les seigneurs de Léon finirent par déranger leur fortune à ce point qu'en 1265, un autre Hervé, le 5^e du nom, se vit dans la nécessité d'aliéner une partie de son patrimoine qui ne tarda pas à passer, morceau par morceau, entre les mains du Duc de Bretagne Jean Le Roux. Douze ans plus tard (1277) le malheureux Comte était ruiné de fond en comble en dépit du proverbe « l'aumône n'appauvrit personne » et réduit à vendre au Duc jusqu'à un cheval

(1) Cette donation pieuse fut faite du consentement des frères du comte, Alain, Salomon et Guyomard, comme l'atteste formellement l'acte authentique daté de Landerneau, (1206) cf. *Dom Morice*, t. I, p. 807. Elle fut confirmée plus tard (1228) par le fils du donateur qui prit toutes les dispositions nécessaires pour que les volontés de son père fussent respectées. Il désigna les localités et les personnes à qui incomberait le soin de servir cette rente qui devait être versée *grandement* (ad magnam mensuram) et stipula que l'abbé aurait le droit d'en opérer la rentrée quand bon lui semblerait sans avoir besoin de demander d'autorisation préalable ni à lui-même ni à son bailli. Cf. *Dom Morice*, t. I, p. 863.

qui lui avait été donné pour faire son voyage en Terre Sainte. Il ne lui restait même plus son titre seigneurial ; car, dans l'acte qui constate cette vente, il est nommé Hervé *jadis* Vicomte de Léon (1).

Mais la reconnaissance des moines survécut à l'effondrement de la fortune du malheureux Comte. Dans un chapitre général, tenu en 1332, le lundi après la translation des reliques de saint Benoît, l'abbé Guillaume fit décréter que, pour perpétuer le souvenir des nombreuses donations faites par les seigneurs de Léon à l'Abbaye de St-Mathieu et à ses prieurés et pour reconnaître notamment les bons sentiments de Hervé, Sire de Noyon, un de leurs descendants qui, non content de s'être armé à plusieurs reprises pour la défense de l'Abbaye, venait encore de faire restaurer à ses frais l'autel de saint Egide et de saint Loup au prieuré de Gœlo-Forêt, dépendant de l'Abbaye, il serait dit à perpétuité, à ce même autel, par les soins du Prieur, trois messes par semaine le lundi, le mardi ou mercredi et le samedi, la première pour les membres *défunts* et les deux autres pour les membres encore *vivants* de cette généreuse famille qui, de plus, participeront à toutes les prières et à toutes les bonnes œuvres de l'Abbaye et de ses prieurés à perpétuité (2). Et, lorsque onze ans plus tard (1343) l'abbé Philippe fit dresser le cartulaire de son abbaye, il ne manqua pas dans la préface écrite de sa main, de rappeler à la reconnaissance des moines et à l'imitation des fidèles les nombreux actes de libéralité accomplis au profit du couvent par les seigneurs de Léon.

(1) Cf. *Dom Morice*, t. I, p. 1.042.

(2) Cf. *Dom Morice*, t. I, p. 1361.

Mais la ruine totale des Comtes de Léon n'empêcha pas la fortune de l'Abbaye de St-Mathieu de poursuivre sa marche ascendante ; car, à défaut de cette source de revenus subitement tarie, les moines en avaient bon nombre d'autres qui donnaient très abondamment. Du reste, à moins d'être mis au pillage (ce qui, en ce temps-là, arrivait encore assez souvent), les établissements religieux et surtout ceux de l'importance de l'Abbaye de St-Mathieu ne pouvaient manquer d'être dans une situation prospère ; car les moines n'employaient à leur entretien personnel et au soulagement des pauvres que les revenus de la communauté sans jamais toucher au capital, qui, sans cesse alimenté par la générosité des fidèles, ne pouvait que croître et embellir.

Les causes d'accroissement de la fortune des moines étaient du reste nombreuses et variées (1). C'étaient en première ligne l'apport des jeunes novices et les legs qui leur arrivaient après leur entrée en religion ; car, de tout temps, les moines héritaient de leurs parents laïques tandis que depuis le IX^e siècle les laïques n'héritaient plus des moines, leurs parents (2). C'étaient les dotations de toute nature accordées par les familles nobles en reconnaissance de l'instruction que leurs enfants avaient reçue au couvent ; c'étaient les droits perçus pour l'inscription au *Livre de Vie* ou sur le *Rouleau des Morts*, sortes de catalogues que l'on faisait circuler dans tous les prieurés dépendant de l'Abbaye pour faire connaître aux moines les noms des vivants et des morts qui devaient tout particulièrement participer aux prières et aux

(1) Cf. Pitre-Chevalier : *La Bretagne ancienne*, p. 263 et suiv.

(2) Cf. *Dom Morice*, t. I. Introduction p. XXVI.

bonnes œuvres de la communauté. C'étaient les rachats des peines de l'excommunication ou d'autres peines ecclésiastiques ; car, dès le XI^e siècle, on pouvait s'exonérer à prix d'argent des pénitences publiques infligées pour les grands crimes ; c'étaient les amendes encourues pour les scandales publics (1) et les infractions aux lois de l'Eglise, notamment celles concernant le jeûne, l'abstinence et la sanctification du Dimanche (2). C'était, à l'usage des riches, le droit de mourir revêtu de l'habit monastique et entouré de toutes les reliques du monastère : ce qui ne leur coûtait qu'une partie des biens terrestres qu'ils étaient sur le point de quitter pour toujours et leur assurait en retour un meilleur accueil à la porte du ciel ; c'était enfin, pour les mieux rentés de tous, le droit d'être enterré dans l'intérieur du cloître, car, depuis le XI^e siècle, les princes et les seigneurs bretons payaient à prix d'or le privilège de reposer au milieu des tombeaux des abbés

(1) C'est ainsi que l'abbé Alain Tolegars, prêtre et choriste de la Cathédrale de Quimper, fut condamné pour crime d'adultère à la privation de l'habit de chœur, à jeûner 4 jours de rang au pain et à l'eau, à payer 100 s. au profit de la fabrique, à visiter sans surplus les Eglises de N.-D. de Folgoet et de St-Mathieu au diocèse de Léon, et à y porter un florin de France (Acte de 1468).

Cf. Ch. Fierville : *Notice sur le Cartulaire de Quimper*.

(2) Ces mesures de rigueur contre des délits ne relevant que du for intérieur n'ont pas trop lieu de nous surprendre de la part des moines, puisqu'à la fin du XVI^e siècle le grave Parlement de Bretagne lui-même crut devoir sévir « contre les mangeurs de viande en carême. » Par deux arrêts successifs (4 mars 1594 et 10 février 1595), il nomma des commissaires « spéciaux chargés de se rendre dans les hôtelleries suspectes » d'accouturer (d'accommoder) des viandes en leurs maisons les jours prohibés afin d'informer (dresser procès-verbal) contre ce délit. »

Cf. H. Carré : *Le Parlement de Bretagne après la Ligue*, p. 526.

et des moines sous les dalles consacrées nuit et jour par la prière (1).

Et notez que dans cette énumération déjà fort longue ne figurent ni les messes commandées par centaines, ni les droits de collation aux nombreux prieurés qui dépendaient de l'Abbaye, ni les sommes prélevées sur le casuel des églises paroissiales de son ressort, ni les quêtes à domicile, ni les dons volontaires déposés dans les tronc, ni les legs plus ou moins importants faits par les fidèles (2), ni les droits perçus pour l'imposition des reliques, ni quantité de fondations pieuses (3) dans le genre de celle

(1) L'existence de ces tombes seigneuriales dans l'Abbaye de St-Mathieu est mentionnée dans le manuscrit du R. P. Simon Le Tort.

Alia sunt tum in capellis tum in Ecclesiâ passim sepulchra scutis insignita, nobilium nonnulla, plura monachorum, quorum pauca e terrâ sunt levata, cœtera solo æquata.

(2) C'est ainsi que nous lisons, p. ex. : dans un testament fait en 1521 par Nicolas Coatenlem sieur de Keraudy, l'armateur de la fameuse *Cordelière*. « Ordonne le dict testateur estre païé » aux esglises et chapelles de saints et saintes cy après » sçavoir : (suit une très longue énumération). » A Monsieur Saint Mahé, de Long-Mahé (pour Loc-Mahé, c'est-à-dire St-Mathieu..... ung escu). Cf. *Bulletin archéol.*, t. XIII, p. 281.

(3) Il n'y avait pas que des laïques à faire de ces fondations pieuses : les religieux ont apporté leur contingent. C'est ainsi que le 4 novembre 1505 le frère Christophe Kermellec constitua à l'Abbaye : 1^o une rente en espèces de 44 liv. 17 sols 6 deniers ; 2^o une rente en nature, seize boisseaux de froment, en échange de : 1^o une messe basse à dire tous les dimanches à l'Autel de N.-D. de la Pitié ; 2^o une messe chantée dite de *Requiem* à célébrer autant que possible à l'issue de la messe basse ; 3^o deux antiennes à chanter sur la tombe du fondateur le dimanche avant la procession ; 4^o un *obit* le jour anniversaire de sa mort. — Le 5 février 1512, l'abbé Jean Brunet légua à l'Abbaye une rente de 26 liv. en échange d'un certain nombre de prières stipulées dans l'acte de donation. — Le 11 mai 1530 le frère Jean Thibault donnait à l'Abbaye : 1^o une rente de 15 l. 7 s. 4 d. ; 2^o une rente de deux boisseaux de blé, mesure comble de Gouesnou, le tout partageable par moitié entre l'abbé et les

faite par Tanguy, Bernard et Guillaume, seigneurs du Châtel qui, suivant une vieille tablette de cuivre scellée dans l'un des murs du cloître et qui se voyait encore en 1681, abandonnèrent aux moines de St-Mathieu, en échange de trois messes par semaine, le droit de percevoir les dîmes dans les paroisses de Guilers et de Quilbignon et d'autres biens. N'y figurent pas non plus le produit des terres, métairies et convenants de l'Abbaye ni les revenus provenant de l'exercice des droits seigneuriaux de toute nature depuis les humbles droits de péage, de minage et de mesure (1), de fournage et de mouture (2), de cohue ou de coutume (3), jusqu'au droit de gerbe (4),

religieux et demandait en échange : 1° une messe basse à dire le lundi de chaque semaine, à l'autel St-André ; 2° deux services solennels « à diacre, sous-diacre, chape et sonnerie » à célébrer l'un, le jour anniversaire de sa mort, l'autre, le jour de saint Clément.

(1) L'Abbaye seule avait le droit, sur toute l'étendue de ses fiefs, de mesurer les grains, farines, légumes et autres denrées vendues au boisseau ou à la mine (d'où le nom de *droit de minage*) soit dans les foires ou marchés, soit dans les maisons particulières : ce droit, elle l'affermait moyennant une redevance annuelle. Il en était de même pour le droit de mesurer les vins, dit *droit de mesure*.

(2) Le Duc Jean II par lettres patentes du 3 novembre 1300 avait reconnu à l'Abbaye le droit d'exiger de tous ses vassaux qu'ils vinssent cuire leur pain au four abbatial et moudre leur farine au moulin du couvent. Aussi l'Abbaye entretenait-elle plusieurs fours et moulins sur ses terres et jusque dans l'île d'Ouessant. Elle percevait, bien entendu, un droit indépendamment du salaire dû au « fournier » (boulangier) et au meunier et si elle affranchissait ses vassaux de cette obligation, c'était moyennant une redevance annuelle.

(3) Tout marchand qui se rendait aux foires ou marchés (cohues) de St-Mathieu, payait à l'Abbaye la somme de 5 sols par chaque étal, plus 5 deniers par livre sur les marchandises introduites dans la Ville soit par terre soit par mer. — C'est ce qu'on appelait le *droit de cohue ou de coutume*.

(4) Le *droit de gerbe* (communément appelé dîme), ne se percevait pas de la même façon sur toute l'étendue des terres de

d'aubaine (1), de lods et ventes (2), de rachats d'amendes judiciaires sans oublier la taille (3), les prémices (4) et la

l'Abbaye. Dans les paroisses de St-Mathieu, Lochrist et Plougonvelin avec ses cinq trèves (Treff-Ilis, Treff-Mals-Couet, Treff-Meur, Treflez et Trefzeon), ainsi que les paroisses de Ploumoguier, Porspoder et Ouessant et dans presque toutes celles du Bas-Léon la dîme était due à la 12^e gerbe, c'est-à-dire que sur douze gerbes une appartenait au Couvent. Dans 90 autres villages l'abbé de St-Mathieu percevait la dîme conjointement avec le recteur de la paroisse ; ce dernier était chargé de faire les rentrées de la dîme dont il gardait un tiers pour lui, les deux autres tiers étaient pour l'Abbaye. A Ouessant, où la perception de la dîme en nature n'était pas toujours facile, elle était affermée.

(1) Comme tous les seigneurs féodaux, l'abbé de St-Mathieu héritait des biens des étrangers qui venaient à mourir sur ses terres.

(2) L'Abbaye percevait un droit de mutation de 5 sols pour tout objet tenu en fief, qui, par suite de vente ou décès, passait en d'autres mains.

(3) La *taille* correspondait à peu près à notre cote personnelle et mobilière actuelle : elle était tantôt perçue directement sur les contribuables, tantôt affermée par l'Abbaye ; les paroisses pouvaient aussi se racheter de la taille par le paiement d'une redevance annuelle à fixer par l'abbé. Le montant de ces redevances ne dépendait aucunement de l'importance des localités, car du XIV^e au XV^e siècle p. ex., nous voyons la simple trêve de Trézéon en Plougonvelin assujettie au paiement annuel de 160 livres, alors que la ville de St-Mathieu, à la même époque, n'en payait que 120.

(4) Les *prémices*, qui n'étaient dans le principe qu'une oblation volontaire faite à leurs pasteurs par les populations chrétiennes, à l'imitation des Juifs qui offraient à leurs prêtres les premiers fruits de la terre et les premiers-nés parmi les animaux, devinrent, par la suite, une véritable taxe obligatoire. C'est ainsi que le Parlement de Bretagne, par un arrêt du 16 juillet 1637, enjoignit aux habitants de Plougonvelin et de Lochrist « de payer chaque année à l'abbé de St-Mahé (Mathieu) le devoir de demi-prémice consistant pour chaque ménage en un demi-boisseau de froment mesure de Mahé et la douzième gerbe de bleds, pois et fèves ; pour les veufs et les veuves en deux sols six deniers monnaie, faisant trois sols tournois ; pour ceux qui n'avaient pas labouré ou qui ne faisaient pas *gaignerie* (c'est-à-dire qui avaient fait une mauvaise récolte), en quinze deniers monnaie ou dix-huit deniers tournois. »

déshérence (1), le précieux droit de bris ou de lagan (2) apanage des seigneurs les plus puissants ; car l'abbé de St-Mathieu n'était pas seulement supérieur de monastère, il était encore seigneur haut-justicier qui, pour le temporel, ne reconnaissait au-dessus de lui que le Duc de Bretagne : encore la suzeraineté de ce dernier était-elle plus nominale que réelle.

Aussi, dès la fin du XVI^e siècle, la fortune de l'Abbaye de St-Mathieu était-elle si considérable que lorsqu'à la mort de l'abbé Hamon Barbier, les moines envoyèrent à la Cour de Rome un état détaillé des revenus du couvent qui devait servir de base pour la fixation des Droits d'Institution à acquitter par le futur abbé, le Pape Jules III ne put s'empêcher de s'écrier en parcourant cette liste interminable de biens devenus vacants par la mort du titulaire : « Grand Dieu ! tous les abbés de Bretagne sont-ils donc morts le même jour ? »

La puissance des abbés de St-Mathieu marchait de pair avec la fortune du monastère. L'abbé, qui était de droit « Conseiller du Duc pour toute chose publique » (3)

(1) La *deshérence* était un droit de 12 livres que payaient à l'Abbaye tous ceux qui mouraient sans enfants. Quant aux bien des bâtards, ils passaient entièrement aux mains de l'Abbaye, car la loi ne leur reconnaissait pas d'héritiers.

(2) Ce droit de *bris* ou de *lagan* que le Comte Hervé avait concédé à l'Abbaye en 1157 (page 18) lui fut confirmé en 1390 par lettres patentes du Duc Jean II et le 24 janvier 1498 par lettres patentes du Roi Charles VII. Par ce droit l'Abbaye devenait propriétaire des dépouilles de ceux qui venaient périr aux côtes des paroisses de St-Mathieu, Plougonvelin et trêve de Lochrist, sans préjudice du dixième du produit de la coque, du grément et de la cargaison de tout navire qui se brisait, aux ports et hâvres de St-Mathieu, de Brest et du Conquet.

(3) Pendant des siècles on ne trouverait guère d'actes politiques ou administratifs de quelque importance pour le Duché qui n'aient eu pour signataire un abbé de St-Mathieu : qu'il

et, comme tel, avait sa place assignée au Parlement de Bretagne, possédait la juridiction suprême (1) « sur toute l'étendue de ses fiefs et seigneuries. » Cette juridiction, il l'exerçait à St-Mathieu tous les mercredis par un sénéchal ou son lieutenant, un procureur du fisc, un greffier, des notaires publics, des agents du fisc, des collecteurs d'impôts et des sergents à verge (2). Il avait même le droit de glaive et les fourches patibulaires, marque de

s'agisse de la réunion des Etats de Bretagne (Cf. *Dom Morice* passim) ou de la prise de possession de places fortes au nom du Duc (Cf. *Dom Morice*, t. II, p. 795) ou d'une donation de terre à quelque seigneur du pays (Cf. *Dom Morice*, t. II, p. 1042) ou de la dotation d'un enfant naturel du Duc (Cf. *Dom Morice*, p. 368).

Dans l'*Etat de la maison du Duc Jean V* dressé par le Duc de Bourgogne le 13 janvier 1043, l'Abbé de St-Mathieu figure comme *premier Président de la Chambre des Comptes* et un mandement de ce même Duc, daté de Vannes le 26 avril 1409, commence par ces mots : « Jehan, Duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, à religieux home et honeste notre bien amé et féal conseiller, l'Abbé de St-Mahé, *notre thrésorier et receveur général*, salut. »

Plus d'une fois les Abbés de St-Mathieu furent chargés, auprès des Cours de France et d'Angleterre, de missions diplomatiques fort délicates et parfois même le rôle politique qu'on leur faisait jouer leur attirait de graves désagréments. C'est ainsi qu'un Abbé de St-Mathieu, envoyé en ambassade vers Mgr le Dauphin (16 février 1420), pour négocier la mise en liberté du Duc Jean V traîtreusement emprisonné dans un château par Olivier de Blois, se vit lui-même arrêté à Saumur et conduit sous bonne escorte aux Essarts en Poitou, où il resta détenu jusqu'à l'élargissement de son Seigneur et Maître. (Cf. *Dom Morice*, t. II, p. 1077).

(1) C'est-à-dire qu'il avait le droit de prononcer sur tout ce qui est aujourd'hui du ressort de la cour d'assises, des tribunaux civils, correctionnels et de simple police.

(2) L'entretien de ces fonctionnaires ne coûtait pas bien cher à l'Abbaye, car ils n'emargeaient pas sur le budget du monastère ; bien au contraire, c'étaient eux qui payaient une redevance annuelle aux moines, quitte à se rattraper sur les délinquants. En 1675 p. ex. : l'office de sénéchal « seul juge à St-Mahé » était affermé pour 350 livres ; celui de procureur-fiscal pour 15 livres et celui de greffier pour 60 livres.

cette pleine puissance, se voient encore aujourd'hui à l'entrée du bourg à la bifurcation de deux chemins dont l'un conduit au phare et l'autre à Lochrist : ce sont deux monolithes surmontés d'une croix, distants l'un de l'autre d'environ deux mètres et connus dans le pays sous le nom de *Gibet des Moines* (1).

Pour le spirituel, l'abbé de St-Mathieu n'était pas moins bien partagé. Il ne relevait que du Pape et exerçait dans son ressort une juridiction absolue et complètement indépendante de celle de l'Evêque diocésain. Il avait le droit de collation aux prieurés de Lampol-Plouarzel. — St-Renan (Ville). — St-Renan (Ile-de-Molène). — Ste-Croix à Lochrist. — Beuzit-Conogan (autrement dit de la Boissière) près Landerneau. — St-Mathieu de Breventec (près Plabennec). — St-Mathieu de Morlaix. — Lanthunou (près Lannilis). — Sept-Saints à Brest. — Le prieuré-cure de Gœlo-Forêt (auj. La Forêt) près Landerneau.

Il avait de plus le droit de présentation aux églises paroissiales de N.-D. de la Grâce à St-Mathieu. — Plougonvelin. — Plouarzel. — Ploumoguier. — Plouzané. — Beuzit-Conogan. — St-Renan (Ville). — St-Renan (Ile-de-Molène). — Sept-Saints à Brest. — Quilbignon et Guilers.

Voici du reste quelle était la physionomie générale de l'Abbaye au temps de sa splendeur, c'est-à-dire au commencement du XVI^e siècle. (2)

(1) Il n'y avait pas de bourreau à St-Mathieu ; quand une exécution devait avoir lieu, c'était le voyer de la ville de St-Renan qui était tenu d'y procéder.

(2) Voir à la fin du volume notre plan tracé d'après des documents authentiques conservés aux Archives nationales. — N. B. — Les parties teintées en noir subsistent encore.

Une grande place (1) précédait le monastère du côté de l'Est. Après avoir traversé cette place, on arrivait à une première porte (2), fermée la nuit et qui donnait accès à une allée (3) limitée, à droite, par le mur d'enclos du jardin (12), à gauche, par celui des halles (7). A l'extrémité de cette allée se trouvait une porte monumentale (4), précédée d'un pont-levis dont le tablier ne se relevait qu'en temps de guerre ou de troubles. A côté de la grande porte se trouvait une poterne ou guichet conduisant soit dans l'enclos des halles (7), soit dans l'hôtellerie (6), soit dans la cour d'honneur (8) d'où l'on pouvait ensuite pénétrer dans n'importe quelle partie de l'établissement. De cette cour, en effet, qui s'étendait entre le logis abbatial (9) et le cellier (10) à droite, et l'hôtellerie (6) et le donjon (18) à gauche, partaient trois passages dont l'un (11) conduisait au jardin (12), l'autre (13) à une seconde cour (14), au fond de laquelle étaient les écuries (16) avec grenier à foin et logis du palefrenier au-dessus, et le troisième (21) conduisait au dortoir des moines (37) en passant entre le petit réfectoire (22), le grand réfectoire (23) à droite et la salle capitulaire (34) et le préau ou promenoir (35) à gauche.

La seconde cour (14) communiquait à main gauche avec l'hôtellerie (6) et les halles (7), et à main droite avec le logis des domestiques (17) avec une tourelle (20) renfermant un escalier en vis qui conduisait aux étages supérieurs du donjon où se trouvaient l'horloge, sept cloches et une lanterne servant de phare. Entre le logis des domestiques et cette tourelle il y avait un passage étroit (15) qui menait à l'entrée de la tour (18) à la prison (19) et à l'église abbatiale (44). Sur le passage (21) qui condui-

sait aux cellules des moines (37) il s'en greffait un autre (27) qui menait à droite au grand réfectoire (23) et à la basse-cour (26), à gauche à une tourelle avec escalier en vis (28) communiquant avec l'étage supérieur et au vivier, en face à la fontaine de Saint-Mathieu. A remarquer surtout la disposition ingénieuse de la cuisine (24) enclavée entre le logis abbatial (9), le petit réfectoire (22), le grand réfectoire (23), la basse-cour (26) et le jardin (12). De solides murailles (42) dites *murailles de château* hautes de dix mètres et larges de trois, et flanquées de tours ou bastilles (43) protégeaient l'Abbaye au Nord et à l'Est ; à l'Ouest et au Sud elle était naturellement défendue par la falaise qui surplombe l'abîme d'une trentaine de mètres. En dehors de l'enceinte fortifiée se trouvaient, abrités par un simple mur de clôture, au Nord et à l'Est, le jardin et les halles, à l'Ouest le colombier près duquel se trouvait un petit *douet* ⁽¹⁾ ou lavoir (32) qui recevait son eau de la fontaine de Saint-Mathieu.

Quant à l'église abbatiale (44) dont les ruines imposantes font encore aujourd'hui l'admiration du touriste, elle était, sans contredit, une des plus belles de la région. C'est un édifice gothique ⁽²⁾ à trois nefs mais qui, selon

(1) On appelle ainsi en Bretagne, des lavoirs à fleur de terre encadrés d'une simple margelle.

(2) Sauf la façade principale qui est d'architecture romane. Quoi qu'elle soit directement exposée à l'action des vents d'Ouest, cette façade est très bien conservée. Elle n'est percée que de quatre baies. La porte d'entrée, en plein cintre, est garnie, à l'extérieur, d'une archivolte à crochet ; son *intradós* est trilobé. Au-dessus de cette porte se trouve une grande fenêtre, également en plein cintre, mais dont l'archivolte est beaucoup plus simple. Cette grande fenêtre est accostée de deux autres de même forme, mais beaucoup plus petites et plus étroites et dépourvues de toute espèce d'ornementation. Tout au faite du pignon se voit un cartouche lisse, destiné sans doute à recevoir une inscription.

toute apparence, était destiné à en recevoir cinq ; car les basses nefs sont toutes les deux du même côté (Sud) et le transept Nord, très nettement accusé, semble appeler la symétrie pour deux autres nefs latérales. Quatre énormes piliers cruciformes, avec colonnes engagées dans les grandes faces et colonnettes placées dans les angles rentrants, marquent l'entrecroisement de la grande nef, dirigée de l'O. S. O. à l'E. N. E., et des transepts allant de N. N. O. en S. S. E. De ces quatre piliers les deux tournés vers le chevet formaient, avec deux autres de moindre calibre, un parallélogramme qui renfermait le maître-autel (a) et la sacristie (b). Entre les deux piliers latéraux se trouvaient deux tombeaux monumentaux (c) : celui de droite, côté de l'épître, avait été érigé en l'honneur de l'abbé Guillaume de Kerlech, mort en 1400 ⁽¹⁾, celui de gauche, côté de l'évangile, passait généralement pour abriter les restes mortels du dernier abbé régulier ⁽²⁾.

C'était un sarcophage, en pierre blanche très dure, sur lequel reposait, en grandeur naturelle, un abbé mitré, revêtu de ses habits pontificaux, les pieds appuyés sur

(1) Propè majus altare, a latere epistolæ sepulcrum est elaboratum et altum, tabella ærea desuper tectum in qua Abbati imago conspicitur et hoc esse Abbatis de Kerlech exsculpti figura demonstratur : dit le R. P. Simon le Tort. Cf. Manuscrit § *Sepultura insignes*.

(2) Item ad latus Evangelii sepulcrum est elevatum ex lapido albo et duro confectum et desuper jacet effigies Abbatis in pontificalibus ornat. Et quum nullo scuto sit decoratum, cujus sit non facile dignoscitur sed quantum traditioni et peregrinorum devotioni necnon lacrimis monachorum ad pedes ejus flentium credendum, pii cujusdam ac ultimi regularis ossa et cineres sub lapide continentur. Ce serait dès lors le tombeau de l'abbé Jean Nouel ou Noel. Car nous lisons dans le même manuscrit : circa annum 1476 Abbas legitur Johannes Nouell qui ultimus regularis exstitisse præsumitur.

un chien : aux quatre angles étaient agenouillés quatre petits anges en prière.

Derrière la sacristie se trouvaient trois chapelles absidales dont l'une (d), celle du milieu, située dans l'axe de l'église, était dédiée à N.-D. de Lorette et les deux autres à saint André et à sainte Marguerite.

Quant à la nef principale, elle est formée de deux rangées de sept arcades dont les premières prennent naissance au-dessus du chapiteau, de deux pilastres encadrant le grand portail et dont les dernières viennent reposer sur les piliers cruciformes à l'entrée des transepts. Des douze colonnes qui soutiennent ces arcades (six de chaque côté) les quatre premières sont en pierre de tuffeau, toutes les autres sont en granit; leurs fûts sont cylindriques sauf pour quatre d'entre elles dont le fût est octogonal : quant aux arcades elles-mêmes les deux premières sont en ogive obtuse, les autres en lancette. La partie la plus orientale de la grande nef était fermée par une cloison et constituait le chœur (h) orné à partir de 1592, de six belles stalles en bois sculpté, dues à la libéralité d'un moine comme l'attestait l'inscription suivante gravée sur le fronton : « Fr. Jehan Treuet fict faire cestes six chaires céans l'an 1592 ». Devant le chœur se trouvait un jubé (i) soutenu par quatre élégantes colonnettes en bois sculpté et sous lequel il y avait deux petits autels. Toute l'église était lambrissée dans le bas et blanchie à la chaux dans sa partie supérieure. Tout le pourtour des transepts et du chevet était décoré d'un magnifique *triforium* ajouré en ogives trilobées, qui subsiste encore aujourd'hui en grande partie et auquel on arrive par un escalier tournant renfermé dans une

tourelle polygonale (f) accolée au transept Sud. Sur le prolongement du transept Nord se trouvait une grande salle, dite Salle Capitulaire (34) où se réunissait le chapitre, mais qui fut plus tard convertie en sacristie.

La longueur totale de l'édifice, y compris la chapelle absidale de N.-D. de Lorette, aujourd'hui complètement démolie, était de 170 pieds, soit environ 60 mètres; sa largeur était de 20 mètres dont 8 pour la grande nef et sa hauteur, du sol à la voûte, était de 60 pieds, soit d'une vingtaine de mètres.

*
* *

Mais il va sans dire qu'avant d'arriver à l'apogée de sa fortune et de sa puissance, l'Abbaye de St-Mathieu eut aussi bien des mauvais jours à traverser. Très certainement elle dut ressentir le contre-coup des luttes interminables qui ensanglantèrent la contrée jusqu'à la fin du XII^e siècle; mais, à part l'invasion des Normands qui, en 875, pillèrent le bourg et le monastère, le souvenir de ces infortunes n'est pas arrivé jusqu'à nous. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès le commencement du XIII^e siècle (1207), les Anglais, sous la conduite de Jean sans Terre, enhardis par la facilité avec laquelle ils s'étaient emparés du Conquet, vinrent s'établir dans la ville de St-Mathieu dont ils firent une place d'armes et d'où ils ne furent délogés qu'en 1218. En 1242, nouvel émoi à St-Mathieu où l'on s'attendait d'un jour à l'autre à voir revenir les Anglais. Cette fois, il est vrai, les bons moines, qui avaient en toute hâte fait exécuter quelques moyens de défense pour empêcher la descente, en furent

quittes pour la peur ; mais un demi-siècle plus tard, ils ne s'en tirèrent pas à si bon compte. (1)

En effet, au mois de janvier 1296, une flotte anglaise composée de 352 voiles et placée sous les ordres de Henri de Laci, comte de Lincoln, vint jeter l'ancre dans la petite rade foraine de Portz Liogan, entre le cap St-Mathieu et le Conquet. Aussitôt les habitants de la côte, qui ne connaissaient que trop bien le but intéressé de cette visite, se sauvèrent à toutes jambes, emportant ceux de leurs biens qui pouvaient se transporter le plus facilement. L'amiral anglais qui avait avec lui 26 bannerets, 700 gens d'armes et un grand nombre de fantassins, mit à terre une compagnie de débarquement qu'il lança à la poursuite des fuyards pour les sommer de rentrer dans leurs foyers, de fournir, contre remboursement, des vivres destinés au ravitaillement de sa troupe et de faire leur soumission au roi d'Angleterre (Edouard 1^{er}). Les Bretons revinrent en effet sur leurs pas et demandèrent, pour la livraison des vivres, un délai qui leur fut accordé, mais qu'ils employèrent en réalité à sauver le restant de leurs meubles.

(1) Déjà 7 ans auparavant (12 août 1288), il y avait eu à St-Mathieu une échauffourée à laquelle des Anglais se trouvèrent mêlés ; voici à quel propos. Le Duc Jean 1^{er} avait, depuis bon nombre d'années, affermé les sécheries de poisson du Conquet et de St-Mathieu à des marchands de Bayonne. Un beau jour, il prit fantaisie aux gens de la côte de chercher noise aux Bayonnais et de vouloir les empêcher d'exercer leur industrie. Des Anglais qui croisaient dans ces parages se joignirent aux Bayonnais et, de concert avec eux, mirent le feu au port et à l'Abbaye. Les moines se plaignirent au Duc qui transmit leurs plaintes au roi d'Angleterre. Celui-ci désavoua les coupables et les obligea à payer 3,581 livres en réparation du dommage qu'ils avaient causé.

Outré de se voir joué de la sorte, l'amiral anglais fit débarquer toutes ses troupes et leur ordonna de ravager le pays. Ses ordres ne furent que trop bien exécutés. Ses soldats se ruèrent sur la ville de St-Mathieu, tuèrent un grand nombre d'habitants, incendièrent quantité de maisons ou les mirent au pillage. De là ils se rendirent au couvent, enfoncèrent les portes et firent main basse sur tout ce qui pouvait s'emporter (1) ; puis, fiers de leurs exploits et chargés de butin, ils s'en retournèrent à leurs vaisseaux. Le lendemain, quand on fit l'inventaire du produit de ces déprédations, on trouva parmi les objets volés quelques vases sacrés, des ornements d'église et... la tête de saint Mathieu. Mais l'amiral anglais, qui savait apparemment combien il est difficile de rester maître absolu de son bâtiment avec une tête d'Apôtre à bord, la fit sagement restituer aux moines (2) avec tous les objets ayant appartenu au culte, à l'exception du vin de messe qui reçut une destination profane.

.*

Pour parer à de telles éventualités, les moines de St-Mathieu résolurent d'élever autour de leur Abbaye une enceinte fortifiée dans le goût de l'époque. Mais

(1) Le poids ne les effrayait guère à ce qu'il paraît, car parmi les objets enlevés ce jour, on cite même sept belles cloches et deux buffets d'orgue.

(2) Cette restitution fut même l'objet d'une pieuse légende d'après laquelle saint Mathieu aurait apparu en personne au chef de la flotte anglaise, pour le sommer de faire réintégrer son crâne à l'endroit où ses hommes l'avaient pris : cette légende inspira à son tour quelque artiste ignoré et devint le sujet d'un tableau qui pendant longtemps se voyait au bas de l'Armoire aux Reliques du couvent.

lorsqu'ils voulurent mettre à exécution leur projet péniblement élaboré, ils se heurtèrent à pas mal de difficultés, car une dizaine de propriétaires, dont les immeubles devaient être compris dans le tracé de la nouvelle enceinte, jetèrent les hauts cris. Les moines s'adressèrent alors au Duc de Bretagne pour obtenir l'autorisation de passer outre à ces protestations et ne manquèrent pas de lui faire remarquer que cette forteresse « absolument indispensable pour la garde de leurs saintes reliques » pourrait rendre de grands services au pays en cas d'invasion ennemie. Après avoir fait procéder à une sorte d'enquête de *commodo et incommodo* par son « amé et féal » Chevalier Guillaume de Baden, le Duc se décida enfin, le jeudi après la nativité de saint Jean-Baptiste de l'an 1332, à permettre aux moines d'élever leur mur et « forturiace » (forteresse) et de démolir, quand ils le jugeraient convenable, les maisons situées à *neuf* pieds de distance du mur d'enceinte, à condition que la démolition de ces maisons et leur reconstruction dans un autre quartier de la Ville fussent faites aux frais de l'Abbaye (1). Les travaux, commencés aussitôt, furent menés assez rondement, mais à peine la forteresse fut-elle achevée qu'elle eut à soutenir plusieurs sièges en règle.

En effet, la guerre civile venait d'éclater à propos de la compétition de Charles de Blois et de Jean de Montfort au Duché de Bretagne. La neutralité en ce temps-là était chose inconnue et l'Abbaye de St-Mathieu crut devoir, comme du reste la plupart des monastères du

(1) Cf. Archives du Château de Nantes. Armoire L, cassette F n° 1. — *Dom Morice*, t. I, p. 1358.

Léonnais, se prononcer en faveur de Jean de Montfort, soutenu par les Anglais, tandis que la ville de St-Mathieu prit fait et cause pour Charles de Blois que patronnait le Roi de France. Pour faire valoir ses prétentions sur le Duché de Bretagne, Jean de Montfort quitta l'Angleterre avec une flotte considérable, débarqua ses troupes à St-Mathieu, prit possession de la forteresse que les moines « ses amez et féaux », lui ouvrirent toute grande, puis, solidement établi dans la place, il ne se fit pas faute de malmenier les habitants de la Ville, qui lui avaient préféré son rival. Aussitôt les partisans de Charles de Blois d'accourir en armes pour venger les mauvais traitements infligés à leurs alliés. Pendant huit ans (1342-1350) des combats acharnés furent livrés sous les murs de la forteresse, qui fut alternativement occupée par les troupes, de l'un et l'autre compétiteur et enfin totalement ruinée à l'exception du Château (1), sans que cette destruction des ouvrages de défense mit fin aux horreurs de la guerre civile. Même la mort de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray (29 sept. 1364) et l'illusoire Paix de Guérande, signée le 12 avril de l'année suivante et violée presque aussitôt, ne ramenèrent pas le calme sur ce coin de terre si cruellement éprouvé ; car, cinq ans plus tard

(1) Ce qui prouve que durant cette guerre le Château de St-Mathieu ne fut qu'endommagé (et non pas démoli comme d'aucuns le prétendent), c'est un acte sur peau de vélin, daté de Paris le 15 janvier 1358, dans lequel il est dit en substance : « Raoul de Cahors ou de Quercy, chevalier, seigneur de Beauvois-sur-Mer, en présence du Conseil secret du Roy de France, s'engage..... etc..., etc..., « à mettre en état le Château de St-Mathieu-Fine-Terre afin de repousser les navires des ennemis parcourant ces rivages.

Cf. *Arch. Nation.* J. 637, N° 2.

(1370), les Anglais continuaient toujours, au mépris des traités, à occuper St-Mathieu et à rançonner le pays.

C'est alors que du Guesclin, nommé depuis peu Connétable du Royaume (2 octobre 1370), envoya contre eux Olivier de Clisson qui les rejoignit à St-Mathieu au moment où, gorgés de dépouilles, ils allaient enfin remonter sur leurs vaisseaux pour s'en retourner dans leur patrie. Olivier de Clisson les attaqua aussitôt aux cris de « du Guesclin ! Clisson ! A mort traîtres ! mécréants ! » jamais en Angleterre ne rentrerez sans mortel encombrer ! » Sur 1,200 Anglais 900 furent tués ou noyés, les 300 autres furent faits prisonniers. De ce nombre était leur chef, Robert de Neufville, qui ne recouvra sa liberté que moyennant une forte rançon.

Une fois débarrassés des Anglais, les habitants de la ville de St-Mathieu se mirent en devoir de faire exécuter rapidement quelques ouvrages de fortification passagère en vue d'empêcher une nouvelle descente ennemie sur ce point du littoral : moins de deux ans plus tard les Anglais se chargèrent de leur démontrer l'insuffisance de ces moyens de défense. En effet, au mois d'octobre 1372, le même Robert de Neufville, nommé Gouverneur de Brest en vertu d'un traité secret passé le 21 février de la même année entre le Roi d'Angleterre et le Duc de Bretagne, débarqua à St-Mathieu avec 400 lances (1) et 400 archers, détruisit les travaux exécutés par les habitants de la Ville puis alla prendre possession de Brest.

Au printemps de l'année 1375 le Duc Jean qui s'était réfugié en Angleterre le 28 avril 1373 « parce que, dit la » *Chronique de St-Brieuc*, on lui refusait partout l'entrée

(1) La lance armée se composait de six à dix combattants.

» de ses villes et châteaux à cause de la séquelle » d'Anglais ou Saxons qu'il traînait après lui » eut l'idée de revoir son Duché. Il s'embarqua à Southampton avec 2.000 hommes d'armes et 3.000 archers sous les ordres du Duc de Cambridge et vint aborder à St-Mathieu vers le commencement du carême. Il voulut aussitôt prendre possession de la forteresse de St-Mathieu et comme la poignée de braves, à qui était dévolue la défense de la place, refusa énergiquement d'y laisser pénétrer des Anglais, le Duc, exaspéré de leur refus, fit donner l'assaut et passer la garnison entière au fil de l'épée. Terrifiés par cet exemple, les habitants de la Ville s'empresèrent de faire leur soumission et d'implorer la clémence du vainqueur. Cette fois ils furent traités avec douceur ; mais lorsque, à quelque temps de là, ces mêmes troupes anglaises, serrées de près par du Guesclin, durent se replier sur St-Mathieu pour regagner leurs vaisseaux, elles ne manquèrent pas de mettre le feu aux quatre coins de la Ville.

Durant le quart de siècle qui suivit, les habitants de St-Mathieu jouirent d'une paix relative qu'ils utilisèrent à réparer, dans une certaine mesure, les désastres des dernières années : mais à peine eurent-ils relevé leur Ville de ses cendres, que les Anglais vinrent l'y replonger.

En effet, au mois de mars 1403, les Anglais parurent de nouveau sur les côtes de Bretagne et risquèrent timidement plusieurs descentes. Enhardis par l'impunité, ils se permirent même dans le courant du mois de juin, de capturer dix bâtiments de transport vides et un onzième chargé d'une riche cargaison. Cet acte de piraterie réveilla chez le vieux Clisson, sa haine contre la nation

anglaise. Trop âgé pour prendre lui-même la mer, il excita les Bretons à ne pas laisser impunis de tels forfaits. A son appel une flotte de trente vaisseaux emportant 1,200 hommes, sous les ordres de Guillaume du Châtel, de du Bois et de Penhoat père et fils, partit de Roscoff dans les premiers jours de juillet et rejoignit les corvettes anglaises, qui étaient à l'ancre devant St-Mathieu. Le lendemain, dès l'aube, s'engagea un combat acharné qui dura de 3 heures du matin à 9 heures et dans lequel les Anglais perdirent quarante vaisseaux, plus de six cents hommes tués ou noyés et environ neuf cents prisonniers.

Quatre mois plus tard (nov. 1403) les Anglais prirent une revanche sanglante. William de Villefort parut sur les côtes de Bretagne avec six mille hommes de troupe, répartis sur une flotte considérable, captura une quarantaine de vaisseaux venus de La Rochelle, chargés de vin, de fer et d'huile, mit le feu à une quantité de bateaux à peu près égale ; puis, ayant fait débarquer ses troupes à St-Mathieu, il tailla en pièces cinq ou six mille Bretons accourus pour s'opposer à cette descente et incendia la ville de St-Mathieu.

Encouragés par ce succès, les Anglais revinrent l'année suivante (1404), sous les ordres du Comte de Beaumont, mirent tout à feu et à sang, puis se dirigèrent sur Brest. Mais Tanguy du Châtel, à la tête d'une poignée de paysans rassemblés à la hâte et armés d'arbalètes, de fourches et de fléaux, harcela les envahisseurs et les obligea à ralentir leur marche, ce qui permit au Maréchal de Rieux d'accourir avec 700 hommes d'armes pour leur barrer le passage. Après un combat meurtrier, dans lequel Tanguy du Châtel s'étant frayé un chemin jusqu'au

Comte de Beaumont l'étendit à ses pieds d'un coup de sa lourde hache d'armes, les Anglais durent battre en retraite et regagner leurs vaisseaux non sans laisser de nombreux prisonniers entre les mains des Bretons. Le bruit de ces événements parvint aux oreilles de l'Amiral de Bretagne, Jean de Penhoat (alors occupé à l'armement d'une flotte à Roscoff), juste à temps pour lui permettre de courir sus aux Anglais et de rendre leur déroute complète. Il les rejoignit à St-Mathieu au moment où ils allaient prendre le large, les attaqua avec impétuosité, malgré l'infériorité du nombre, et en fit un grand massacre. Ce combat, qui ne dura que trois heures, coûta aux Anglais 2.000 hommes et quarante navires pris ou coulés à fond.

Un retour offensif de la part des Anglais étant toujours à craindre, sinon à très brève échéance, du moins dans un avenir prochain, les moines de St-Mathieu s'adressèrent au Duc Jean V pour lui faire comprendre la nécessité de fermer une fois pour toutes cette porte depuis trop longtemps ouverte à l'invasion. Le Duc se rendit à leurs arguments et le 1^{er} juillet 1409 il signa un édit daté de Rennes (1), aux termes duquel il s'engageait à faire faire, à ses frais, une enceinte fortifiée tant autour de l'Abbaye qu'autour de la ville de St-Mathieu, et d'entretenir une garnison dans la place. En attendant l'exécution de ces travaux, le Duc se chargeait de faire élever sur les terres de l'Abbaye, une citadelle où les paroissiens de St-Mathieu et les tréviens de Lochrist seraient tenus de

(1) Cf. *Arch. du Château de Nantes* : Arm. N. cassette B, n° 21, p. 830.

monter la garde, nuit et jour, sous les ordres d'un capitaine, dont il se réservait la nomination (1).

En échange du terrain concédé par les moines pour la construction du château et du corps de garde, le Duc leur abandonnait « le moulin à mer sur l'étang au Vicomte » et les prenait sous sa protection. Cette citadelle fut construite en effet : autour du donjon, grande tour carrée d'architecture mauresque qui se voit encore de nos jours, on éleva un mur d'enceinte haut de trente pieds, large de neuf et flanqué de bastilles. Mais toutes ces belles mesures n'empêchèrent pas les Anglais de débarquer à St-Mathieu en 1462 et d'y causer de grands dégâts.

Douze ans plus tard (1474) le roi de France (Louis XI) pour déjouer les menées du Duc de Bretagne (François I^{er}) qui venait de pactiser avec le roi d'Angleterre (Edouard IV) fit occuper militairement la forteresse de St-Mathieu. Il confia le commandement de la petite garnison à Pierre de Kerimel, auquel il fit délivrer par son garde d'artillerie 2.000 viretons et trois arbalètes à tour pour la défense de la place qui resta désormais au pouvoir du Roi, en attendant la réunion solennelle et définitive de la Bretagne entière à la France (1532).

Mais de nouveaux faits de guerre ne tardèrent pas à se produire sur ce point du littoral. En 1512, les hostilités s'étant rouvertes entre l'Angleterre et la France, une flotte anglaise, sous les ordres de l'Amiral le Grand-Henri, vint ravager les côtes de Normandie et de Bretagne. Le 10 août, jour de la saint Laurent, un combat naval eut lieu en face de St-Mathieu entre quatre-vingts navires

(1) Le premier qui occupa ce poste fut Alain de Penhoat.

anglais et une vingtaine de navires bretons. Au cours de l'action, Hervé de Portsmoguer qui commandait la *Corde-lière* (récemment construite au bas de la rivière de Morlaix et armée par ordre de la duchesse Anne) accrocha la frégate *La Régente* commandée par le capitaine Thomas Kernevet. Pour lui faire lâcher prise, les Anglais grimpèrent dans les hunes de leur navire, d'où ils lancèrent des fusées incendiaires et force matières inflammables sur le gréement, les voiles et l'œuvre-morte de la *Corde-lière*. Le feu prit aux munitions et sous l'action d'un violent vent du N, se propagea avec une rapidité telle, que, dès le début de l'incendie, il fallut renoncer à tout espoir de s'en rendre maître. Portsmoguer voyant son navire perdu sans retour, ne songea plus qu'au moyen d'entraîner son ennemi dans sa ruine. Par une manœuvre désespérée, il s'efforça de gagner le dessus du vent sur le bâtiment anglais qui, au contact de la *Corde-lière*, ne tarda pas à devenir la proie des flammes ; puis il s'élança tout armé du haut de la grande hune et disparut dans les flots. Les deux galions « brûlant comme chenevottes » suivant l'expression d'un chroniqueur (1), furent poussés par le vent vers l'entrée du goulet où ils s'entre-consommèrent, entraînant dans l'abîme plus de onze cents victimes.

Au printemps de l'année suivante (1513) les Anglais cherchèrent bien à prendre leur revanche ; mais leurs projets furent déjoués par le capitaine Prégent de Bidoux qui, venu de la Méditerranée avec six galères et quatre fustes, leur livra un combat acharné dans l'anse des Blancs-Sablons (22 avril 1513), et les obligea à reprendre

(1) Le R. P. Jésuite Georges Fournier (1595-1652) dans son ouvrage intitulé *Hydrographie*, p. 230.

le large. Cette journée devint fatale à un grand nombre d'Anglais qui tombèrent à la mer et s'y noyèrent ; on compta parmi les victimes le chef de la flotte Edward Howard.

*
*

Mais, de toutes les descentes ennemies sur ce point de la côte, celle qui fut de beaucoup la plus funeste à l'Abbaye et à la ville de St-Mathieu et qui contribua le plus à répandre dans toute la contrée la terreur et l'exécration du nom anglais, ce fut, sans contredit, celle opérée le 29 juillet 1558 par les forces navales combinées de l'Angleterre et des Pays-Bas.

Moitié pour se venger de la perte de Calais qui lui avait été repris par le Duc de Guise, le 8 janvier de cette même année, moitié pour seconder les entreprises de son mari Philippe II qui, à peine appelé au trône d'Espagne et des Pays-Bas par suite de l'abdication de Charles-Quint, son père, avait déclaré la guerre à la France, la reine d'Angleterre, Marie la Catholique, fit armer une flotte considérable qui, de concert avec une escadre hollandaise, devait ravager les côtes de Bretagne. Au mois de juillet, cette flotte, composée de 100 navires de guerre bien équipés, ayant à bord 10.000 hommes de combat outre les matelots et les gens de l'équipage et escortée d'une nombreuse flottille, quittait le port de Portsmouth sous les ordres de l'amiral Clinton. Elle fut rejointe près de l'île de Wight par l'escadre hollandaise forte de 30 vaisseaux très bien équipés dont les plus petits ne jaugeaient pas moins de 1.000 à 1.200 tonnes et placée sous les ordres du vice-amiral de Hollande, Messire Waaken : puis les deux flottes, voguant de conserve, se

dirigèrent sur St-Mathieu, qui leur avait été désigné comme lieu d'atterrissage.

Le 29 juillet, au matin, les 150 hommes à qui était confiée la défense de la place ne furent pas peu surpris de voir le chenal du Four se couvrir à perte de vue d'une prodigieuse quantité de navires qui, toutes voiles dehors, se rapprochaient de la côte au bruit du canon et au son des trompettes. Ils crurent un instant que le nombre de ces navires dépassait 400 tellement fortes étaient les clameurs que poussaient les gens de l'équipage en arrivant en vue du port de St-Mathieu ; ce n'est que lorsque l'ennemi eut cargué les voiles pour opérer la descente qu'on s'aperçut que ce nombre n'atteignait pas 140. Cette poignée d'hommes renforcée par quelques centaines de paysans armés d'arquebuses, de crocs et de mousquets se mit aussitôt en devoir d'empêcher le débarquement des ennemis. Mais ceux-ci, sans se laisser intimider par les 3 petits canons de campagne, les fauconnaux et les quelques passe-volants braqués sur eux, descendirent à terre au moyen de 15 bateaux à fond plat pouvant contenir jusqu'à 500 hommes chacun, massacrèrent tous ceux qui firent résistance ; puis, se partageant en plusieurs colonnes, ils pénétrèrent dans l'intérieur des terres et mirent tout à feu et à sang sur une étendue de plusieurs lieues (1).

Ils auraient même, sans aucun doute, étendu plus loin leurs ravages si Guillaume du Châtel, seigneur de Kersimon, capitaine du Ban et de l'Arrière-Ban de l'évêché

(1) Les endroits les plus éprouvés furent, outre la Ville et l'Abbaye de St-Mathieu, Lochrist, Le Conquet, Plougonvelin, Trébabu et les villages de Kervégant, Kergos et Prat-ar-Heren.

de Léon, n'était pas venu modérer leur belle ardeur. A la tête de 9.000 hommes, tant de pied que de cheval, qu'il avait réussi à lever en moins de douze heures, ce brave gentilhomme se porta au devant de l'ennemi et l'obligea à battre en retraite. Dès que les Anglais se virent serrés de près, ils regagnèrent précipitamment la côte et remontèrent sur leurs vaisseaux, laissant leurs alliés aux prises avec l'ennemi (1). Les Espagnols et les Hollandais soutinrent bravement le choc de cette armée improvisée dont l'effectif augmentait d'heure en heure. Le vice-amiral Waaken, coupé du reste de ses troupes avec six compagnies, lutta comme un désespéré et, malgré des prodiges de valeur, périt avec 500 des siens sous les coups des paysans. Les 130 hommes qui, de ces six compagnies échappèrent au massacre, ne durent la vie sauve qu'à la protection des chefs, car le paysan breton, exaspéré par leurs cruautés, ne donnait généralement pas de quartier.

De l'enquête faite au mois d'avril de l'année suivante par « Jean le Prestre, seigneur de Lezonnet, pensionnaire » du Roy en son pays et duché de Bretagne, commis » et ordonné par très-haut et puissant Monseigneur le » Duc d'Estampes, comte de Penthièvre, lieutenant- » général de sa Majesté » il résulte que sur 450 maisons qu'il y avait au Conquet, 8 seulement furent épargnées, sans compter la perte des 37 navires mouillés dans le port, qui furent brûlés et dont l'artillerie, ainsi que la cargaison, furent emportées par l'ennemi ; à Lochrist, sur un

(1) Seize cents Anglais furent faits prisonniers par le Seigneur de Kersimon. Il les envoya au Duc d'Estampes, gouverneur de Bretagne, qui les employa à la démolition des fortifications de Lamballe.

nombre de maisons à peu près égal, il n'en resta qu'une douzaine d'intactes ; à Plougonvelin, 220 maisons ainsi que l'église paroissiale furent réduites en cendres en moins de 3 heures. La ville de St-Mathieu fut relativement moins malmenée : elle n'eut d'incendié qu'une cinquantaine de maisons et les églises. Quant à l'Abbaye, elle fut mise dans un assez triste état ; l'ennemi lui brûla le dortoir (1), la sacristie avec les ornements d'église, chasubles, chapes, dalmatiques, aubes, surplis, étoles, etc., etc., les stalles du chœur, les images (statues et tableaux) le chapitre (la salle capitulaire) avec son ameublement, l'auditoire (2) les halles (3) les greniers et les étables ; il brisa une cloche, en emporta deux autres ainsi que deux orgues. Les seuls dégâts commis dans l'Abbaye furent évalués à un minimum de 6.000 livres, monnaie de l'époque, soit de 20 à 25 mille francs de notre monnaie actuelle (4).

Mais tous ces ravages furent promptement réparés, grâce, d'une part, à l'indemnité que reçut le couvent à la suite de cette enquête, et d'autre part, grâce au zèle déployé par l'abbé Claude Dodieu, ancien vicaire général du diocèse de Rennes qui, depuis 1552, se trouvait à la tête de l'Abbaye. C'était, du reste, un maître

(1) Ce dortoir occupait tout un corps de bâtiment contigu à l'église abbatiale du côté de la mer.

(2) La salle où le Sénéchal rendait la justice.

(3) Sorte de galeries couvertes destinées à abriter les marchands et leurs marchandises, les jours de foire.

(4) Quant aux pertes totales subies par les paroisses de St-Mathieu, Plougonvelin et Lochrist-Conquet, elles s'élevèrent à plus de 200.000 livres, soit environ 800.000 francs, chiffre dans lequel le château de Poullörch, situé près de Plougonvelin, figure à lui seul pour plus de 12.000 livres, c'est-à-dire de 40 à 50.000 francs.

administrateur que cet abbé Claude et un homme d'une très grande valeur. A plusieurs reprises, il avait été chargé par le roi de France de missions délicates et de négociations importantes tant auprès du Pape Paul III, qu'auprès de l'empereur Charles-Quint. Plus tard, alors qu'il était déjà abbé de St-Mathieu, il assista au couronnement de François II, prit part aux Etats Généraux de 1560 et se signala parmi les Pères du Concile de Trente. Et, lorsqu'il mourut, vers 1572, après avoir, pendant près de 20 ans, dirigé l'Abbaye de St-Mathieu, les moines, en reconnaissance des nombreux services qu'il avait rendus au monastère, pendant sa longue administration, firent sculpter son écu armorié surmonté d'une crosse en pal à l'entrée du chœur, où il se voit encore de nos jours.

En 1563, les Anglais firent une nouvelle tentative de descente ; mais le Duc d'Etampes, gouverneur de la province, accouru avec 15.000 hommes de troupe régulière, 30.000 hommes de milice bretonne et 8.000 chevaux, les empêcha de mettre leur projet à exécution.

Vers la fin de 1597, les Espagnols, qui ne pouvaient se consoler de s'être laissé arracher le fort de Quélern (1) (9 août 1594) cherchèrent, après trois ans de préparatifs, à prendre leur revanche. Cent vaisseaux, partis de la Corogne et du Ferrol dans le but d'attaquer Brest, arrivèrent à St-Mathieu le jour de la Toussaint ; mais, avant même que Sourdéac, gouverneur de Brest, n'eût le temps d'accourir sur la côte à la tête de ses troupes pour

(1) Ce fort se trouvait sur la presqu'île du même nom à l'entrée du goulet de Brest (côté sud). L'extrémité de ce promontoire, qui s'élève à plus de 70 mètres au-dessus du niveau de la mer, s'appelle encore aujourd'hui la *Pointe des Espagnols*.

empêcher l'ennemi de débarquer, une violente tempête s'était chargée de disperser et d'anéantir cette nouvelle Armada.

*
*
*

A côté des nombreuses invasions ennemies qui, durant plusieurs siècles, désolèrent le pays, l'Abbaye de St-Mathieu eut à subir des épreuves d'un autre genre qui ne lui furent guère moins sensibles, à savoir les troubles intérieurs amenés par suite de la collation du titre abbatial à des candidats peu scrupuleux ou même notoirement indignes.

Trop souvent, en effet, les supérieurs de monastères de ce temps-là, abbés et prieurs, oubliaient qu'ils n'avaient droit aux revenus provenant de certaines fondations pieuses, qu'à la condition formelle d'entretenir un nombre suffisant de moines pour assurer la célébration des services commémoratifs, de maintenir en bon état les églises, chapelles, maisons conventuelles et autres bâtiments confiés à leurs soins, et de travailler dans une certaine mesure au soulagement des pauvres. Beaucoup d'entre eux ne se faisaient aucun scrupule de détourner ces fonds de leur véritable emploi. C'est ce qui arriva, notamment dans les Abbayes de St-Mathieu, de Landévennec, de Daoulas et du Relec, si bien qu'au commencement du xv^e siècle Alain, vicomte de Rohan et la vicomtesse Béatrice sa femme, crurent devoir, en leur qualité de descendants des fondateurs ou bienfaiteurs de ces monastères, se plaindre au pape de ce que les abbés, prieurs et moines négligeaient de célébrer l'office divin et de faire l'aumône aux pauvres, et laissaient les édifices

tomber en ruine tout en percevant intégralement les revenus de leurs Abbayes. A la suite de cette plainte, le pape Jean XXIII enjoignit à l'abbé de Bonrepos (diocèse de Quimper), par un bref daté de Constance (1416), de visiter les dites Abbayes et de faire une enquête sérieuse sur les faits reprochés aux moines. Si le résultat de cette enquête établissait que la plainte du vicomte et de la vicomtesse de Rohan était fondée, l'abbé de Bonrepos devait sévir contre les coupables en leur appliquant les censures ecclésiastiques et, au besoin, en les livrant au bras séculier.

Ce fut encore bien pis lorsque l'Abbaye de St-Mathieu cessa d'être administrée par des abbés Réguliers.

A partir de la fin du XV^e siècle, en effet, l'Abbaye de St-Mathieu fut *mise en commendé*, c'est-à-dire qu'il n'était plus nécessaire de faire partie de la communauté religieuse pour être promu à la dignité d'abbé qui se conférait à tous venants même à des laïques (1) pourvu qu'ils fussent bien en cour. Les seules conditions à remplir par l'abbé commendataire étaient de plaire au Duc (plus tard au Roi), d'être agréé par le pape (2), de payer

(1) Témoin le Seigneur des Roches-St-Quentin, en Touraine, qui fut nommé abbé commendataire de St-Mathieu en 1634.

(2) Ou vice versa, suivant l'époque à laquelle le bénéfice devenait vacant ; car, pendant 8 mois de l'année, la nomination des abbés se faisait par le Pape de l'agrément du Duc et pendant les 4 autres mois par le Duc, de l'agrément du Pape.

Cf. *Arch. de la Loire-Inférieure* : Reg. de la Chancellerie 1462, fol. 83 recto.

La législation qui régissait la Bretagne au point de vue de la collation des bénéfices était spéciale à la province : elle avait été fixée par un concordat intervenu entre le pape Eugène IV (1431-1447) et le clergé breton et resta en vigueur même après la réunion de la Bretagne à la France.

Cf. *Arch. Nat.* liasse H. 643.

à la cour de Rome pour l'obtention de la *Bulle d'Institution* un droit qui variait suivant les revenus de l'Abbaye (1) et enfin de soumettre cette Bulle à l'approbation du Conseil ou Parlement de Bretagne. L'abbé commendataire n'était pas tenu de résider dans son Abbaye, il s'en trouva même plusieurs qui n'y mirent jamais les pieds (2) ; mais qu'il résidât ou non dans son monastère, l'abbé commendataire ne pouvait exercer aucune juridiction spirituelle sur les moines (3) ; il se consolait facilement de cette limitation de ses pouvoirs qui, du même coup, l'affranchissait de toute responsabilité et convertissait sa riche prébende en une véritable sinécure. Son rôle se bornait à administrer pour le mieux le *temporel* de son Abbaye, ce qui lui donnait droit à la jouissance du tiers des revenus du monastère ; quant aux deux autres tiers, ils devaient être employés, par ses soins, à l'entretien des moines, à la réparation de l'église et du couvent et au soulagement des pauvres. Or, il arrivait très souvent qu'après avoir prélevé son tiers sur les revenus de l'année, l'abbé commendataire ne se faisait aucun scrupule de réduire les moines à la portion congrue et de restreindre au strict nécessaire les réparations et les aumônes, afin de réaliser le plus d'économies possible sur le budget de son monastère ; car toutes les sommes restées sans emploi

(1) Au milieu du XVII^e siècle, alors que la fortune du monastère était en pleine décadence, ce droit était encore de 300 florins d'or, soit 1,680 livres.

(2) Témoin l'abbé Louis de Menou, originaire de Touraine, qui se contenta de prendre possession de son Abbaye par *procuration* (20 sept. 1656), il se fit même octroyer par les moines une rente annuelle de cent livres à titre d'indemnité, parce qu'il n'occupait pas son logement abbatial.

(3) Seul, le prieur claustral était chargé de ce soin.

faisaient retour à la masse et grossissaient d'autant sa part de revenus pour l'année suivante. Nul, peut-être, n'excella davantage dans ce genre de voltige que l'abbé Hamon Barbier qui opéra tant de ces revirements de fonds qu'au mois de décembre 1543 le Parlement de Bretagne dût mettre sous séquestre le temporel de l'Abbaye, à la requête du procureur général (1).

Mais le comble de la désolation pour l'Abbaye fut lorsque l'abbé commendataire compromettait à la fois les intérêts matériels et la dignité morale de son monastère, comme cela eut lieu pour l'abbé Cosme Ruggieri, astrologue florentin, attiré en France par la superstitieuse reine-mère Catherine de Médicis et pourvu de l'Abbaye de St-Mathieu en 1585.

La vie de ce singulier abbé ne fut guère édifiante. Nommé d'abord aumônier de la Reine, il fut, peu de temps après, placé par elle auprès de son quatrième fils, le Duc d'Alençon, soi-disant pour lui apprendre l'Italien, mais en réalité pour la tenir au courant des intrigues du parti politique dont le Duc était l'âme. Il trompa la mère au profit du fils qu'elle l'avait chargé d'espionner et travailla de concert avec La Mole et Coconas à placer ce prince sur le trône de France, à la mort de Charles IX (1574), au préjudice de son frère aîné Henri III. Traduit en

(1) Cette intervention du bras séculier pour contraindre un abbé à remplir ses obligations n'est pas un fait isolé dans les annales de Bretagne, ni un cas particulier à l'Abbaye de St-Mathieu. Déjà en 1509 le Parlement de Bretagne dût faire saisir tous les revenus du Cardinal de Sainte Praxède pour l'obliger à réparer les bâtiments de ses bénéfices qu'il laissait tomber en ruine.

Cf. *Arch. de la Loire-Inférieure* : Reg. de la Chancellerie année 1509, fol. 5 verso.

jugement pour crime de conspiration, il fut mis à la torture et, malgré ses dénégations, condamné aux galères par le Parlement de Paris. Remis en liberté quelque temps après, grâce à la haute intervention de la reine-mère, il revint à Paris dans son observatoire que sa protectrice lui avait fait construire par Bullant et fut nommé successivement conseiller et aumônier du Roi, prieur de St-Nicolas de Josselin et enfin abbé de St-Mathieu (1). En 1598 il passa de nouveau en jugement pour avoir conspiré contre le roi Henri IV, mais réussit encore à se soustraire à la condamnation.

Honteux d'être soumis à l'autorité d'un pareil homme, les moines de St-Mathieu provoquèrent une réunion d'abbés à qui ils demandèrent la destitution de leur supérieur et ceux-ci, reconnaissant le bien fondé des griefs formulés contre leur confrère, n'hésitèrent pas à prononcer sa déchéance. Mais l'abbé Cosme avait assez de crédit pour pouvoir se moquer des décisions de ce synode. Il continua de porter le titre d'abbé de St-Mathieu et d'en toucher les revenus jusqu'au jour où le roi Louis XIII, pour mettre fin à la lutte, le décida à renoncer à cette riche prébende moyennant une rente annuelle de 3.000 livres. Sa mort, qui survint le 28 mars 1615, fut encore l'occasion d'un grand scandale. Le curé de St-Médard s'étant présenté pour lui administrer les derniers sacrements, l'abbé Cosme refusa son ministère en lui déclarant qu'il ne croyait pas en Dieu et qu'il n'avait jamais adoré que les Princes, ses bienfaiteurs. En présence de cette

(1) Pourvu de la commende de St-Mathieu, en 1583, il renouvela à Henri IV le serment de fidélité pour ce bénéfice, en 1607.

déclaration, le curé se retira et envoya au moribond quelques capucins chargés de le ramener à de meilleurs sentiments ; mais celui-ci les congédia en leur disant qu'ils n'étaient que des sots. Comme ils persistèrent à lui adresser leurs exhortations pieuses, le menaçant des peines de l'enfer s'il n'ouvrait son cœur au repentir, l'abbé Cosme entra en fureur et leur cria : « sortez tous, fous que vous êtes, il n'y a d'autres diables que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ni d'autre Dieu que les rois et les princes qui peuvent nous procurer honneurs et richesses. » Là-dessus il mourut. Les moines, qui n'avaient guère plus de charité chrétienne que l'abbé Cosme n'avait de foi, ameutèrent tellement la populace contre lui, que ses restes furent traînés sur la claie (1). Lorsque les religieux de St-Mathieu apprirent la fin peu édifiante de leur ancien abbé, ils s'empressèrent de marteler ses armoiries que, de son vivant, il avait fait sculpter dans le chœur.

Voilà sous quels tristes auspices s'ouvrait le XVII^e siècle pour l'Abbaye de St-Mathieu.

..

Tous ces troubles intérieurs, joints aux fréquentes invasions ennemies, portèrent un rude coup à la prospé-

(1) Suivant une croyance populaire, les restes de l'ex-abbé de St-Mathieu furent jetés dans une vieille citerne où se trouvait le corps d'un âne en putréfaction : mais c'est là une version erronée due à la fausse interprétation d'une notice latine sur l'Abbaye de St-Mathieu parue à Brest dans les commencements de ce siècle et attribuée à M. Miorcec de Kerdanet ; notice dans laquelle il est dit à propos de l'abbé Cosme Ruggieri « *cujus in atheismo demortui cadaver asini sepulturâ donatum est* » c'est-à-dire, qu'il fut enterré comme (et non avec) un âne.

rité matérielle du monastère et préparèrent sa décadence que des causes diverses ne manquèrent pas d'accélérer. Tout, en effet, semblait alors avoir pris à tâche de travailler à l'effondrement de la fortune jadis si florissante de la vieille Abbaye. Déjà, au siècle précédent, le Parlement de Bretagne avait statué que désormais les moines n'hériteraient plus de leurs parents laïques tout comme ceux-ci n'héritaient pas de leurs parents moines. Cet arrêt avait obstrué au couvent une source précieuse de revenus. De leur côté, les Evêques de Léon profitant du manque d'énergie ou d'autorité de certains abbés et prieurs de St-Mathieu, s'étaient attribué *pleno jure* le droit de collation à plusieurs vicariats ressortissant jusque-là de l'Abbaye et faisaient tous leurs efforts pour étendre le cercle de leurs empiétements. Cette spoliation, bien qu'elle ne visât directement que le *Spirituel*, n'en lésait pas moins les intérêts matériels du monastère en le frustrant des avantages pécuniaires attachés à l'exercice de ces droits. Ajoutez à cela que ce coin de Bretagne, déjà épuisé par les Guerres de la Ligue vit bientôt sa population décimée par la peste et la famine, cortège obligé de presque toutes les guerres en un temps et dans un pays où les principes les plus élémentaires de l'hygiène étaient totalement méconnus (1). La mortalité était effrayante et la misère des survivants n'avait pas de nom. Le sol dépérissait, faute de bras pour le cultiver, les maisons tombaient en ruine sans que personne ne se

(1) Le lecteur qui voudra être édifié sur les causes, progrès et ravages des épidémies en Bretagne n'aura qu'à lire le chapitre consacré aux *Epidémies* dans l'intéressant ouvrage de M. Dupuis, professeur à la Faculté de Rennes : *Histoire de la Réunion de la Bretagne à la France*.

souciât de les relever ; des villes entières rentrèrent ainsi dans le chaos : la ville de St-Mathieu fut de ce nombre, si bien que soixante-dix ans plus tard, le prieur de St-Mathieu put dire avec tristesse en promenant ses regards sur la misérable bourgade qui s'étendait aux pieds de l'Abbaye : « Voilà pourtant ce qui reste d'une » cité populeuse, qui naguère ne comptait pas moins de » 36 grandes rues (1) ».

Rien d'étonnant que, par ces temps particulièrement durs, la rentrée des redevances tant en espèces qu'en nature à acquitter par les censitaires et les tenanciers de l'Abbaye ne se fit que très difficilement. Tous ces débiteurs du monastère se faisaient, du reste, d'autant moins de scrupule de s'affranchir de leurs obligations que les moines, de leur côté, ne se montraient guère plus exacts à célébrer les offices auxquels ils s'étaient engagés. En même temps que les recettes de l'Abbaye diminuaient, ses frais augmentaient ; car le sénéchal, le procureur fiscal, le greffier et les autres fonctionnaires, qui jadis payaient annuellement une certaine somme au couvent pour avoir le droit d'exercer leur charge, réclamaient maintenant des appointements pour remplir leurs fonctions devenues extrêmement pénibles et très peu lucratives. Peu à peu l'Abbaye se vida ; en 1618 il ne s'y trouva plus que quatre religieux, 20 ans plus tard il n'y en eut même plus que deux, encore étaient-ils le plus souvent absents du

(1) Cf. Archives de France. — *Domaine de Brest et Lesneven*, t. I, p. 1157 et suiv. ; l'aveu rendu le 6 octobre 1686 par le prieur et les religieux de St-Mathieu, agissant tant pour eux que pour Messire Louis de Menou, abbé commendataire, devant Messire René de Lohéac, commissaire préposé à la réformation du Domaine.

monastère où l'office divin était célébré avec plus ou moins de régularité par les prêtres séculiers de la paroisse. Et voici qu'en 1631, le Roi lui-même se mit de la curée en dépouillant l'Abbaye de son séculaire droit de bris et d'ancrage, pour l'attribuer à son premier ministre, le Cardinal de Richelieu (1).

Telle était la situation déplorable de l'Abbaye, au spirituel comme au temporel, à l'époque où Louis de Fumée, seigneur des Roches-St-Quentin la reçut en commande. Pour remédier à ce triste état de choses, le nouvel Abbé s'adressa aux Bénédictins de la Congrégation de St-Maur qui, depuis quelques années, travaillaient à la réforme des abbayes de leur ordre et les pria de se charger de celle de St-Mathieu. Ceux-ci déclinèrent sa proposition en lui disant que le revenu de ce monastère, défalcation faite de la part attribuée à l'Abbé, ne leur paraissait pas suffisant pour faire vivre le nombre de religieux nécessaire à la célébration des offices et faire face aux frais d'entretien des bâtiments qui, exposés à tous les vents et constamment battus par les flots,

(1) Le 18 avril 1627 le Roi, par lettres enregistrées aux Chambres des Comptes de Paris, Rouen et Nantes, donna au Cardinal de Richelieu en tant que *grand maître chef et surintendant général de la Navigation et du Commerce en France, tous les droits de bris, d'ancrage, de varechs, etc., etc., du Royaume*. Le 24 févr. 1629, la reine-mère lui accorda ces mêmes droits pour le Duché de Bretagne. Ces décisions rencontrèrent, paraît-il, quelques résistances ou du moins soulevèrent quelques contestations. Pour aplanir toutes les difficultés, le Roi déclara, par lettres patentes du 26 septembre 1631, enregistrées à Rennes le 28 avril 1632, que son ministre était autorisé à lever cette taxe dans tous les ports du Royaume où jusque-là on avait négligé de la percevoir et notamment en Bretagne, où il veut qu'à l'avenir on paie trois sols de droit d'ancrage par tonne.

Cf. Le R. P. Fournier : *Hydrographie* passim.

devaient avoir plus souvent besoin de réparations sur ce point que sur n'importe quel autre. Le seigneur des Roches fit de nouvelles instances et, après force pourparlers, finit par vaincre leur résistance. Le 24 décembre 1655, fut signé à l'Abbaye de St-Julien-de-Tours, entre Louis de Fumée, d'une part, et les Bénédictins de St-Maur, d'autre part, en présence de M. de Coatanscours, conseiller au parlement de Bretagne, commissaire en cette partie, un contrat stipulant que le 17 mars suivant, l'Abbaye de St-Mathieu serait mise à la disposition des susdits religieux qui en entreprendront immédiatement la réforme. Pour leur faciliter la tâche, l'abbé Louis leur abandonnait tout son revenu abbatial, moyennant une rente de 2.500 livres payable par moitié à la St-Jean d'été et à Noël (1).

Au jour fixé, les nouveaux religieux vinrent prendre possession de l'Abbaye et se mirent aussitôt à l'œuvre pour restaurer les édifices et ranimer le zèle religieux qui s'était éteint peu à peu parmi les fidèles depuis qu'ils ne trouvaient plus ni moines ni prêtres, quand ils venaient faire leurs dévotions dans l'église abbatiale. Leur propagande fut si active que l'on ne tarda pas à voir les pèlerins reprendre en foule le chemin de S-Mathieu, tout comme aux jours de splendeur de l'Abbaye, pour chercher des consolations auprès des nombreuses reliques qu'on y exposait à leur vénération. Il y en avait, du reste, une

(1) Par suite d'arrangements successifs entre les Abbés commendataires et les religieux, les deux menses, la mense abbatiale et la mense conventuelle, ne furent plus séparées jusqu'à la Révolution, mais la rente fixe servie à l'Abbé, en échange de l'abandon de son revenu, augmenta avec le relèvement croissant de la fortune de l'Abbaye.

quantité prodigieuse capable de satisfaire les goûts les plus difficiles :

1° Une croix en vermeil, de deux pieds de long, enrichie de pierreries et portant en son milieu, sous un émail, un morceau de la vraie Croix n'ayant pas moins d'un pouce carré. Cette croix, artistement travaillée, était attribuée à saint Eloi.

2° Une autre croix en vermeil, plus petite et moins riche que la précédente et renfermant, elle aussi, une parcelle de la vraie Croix.

3° Un grand vase en vermeil, renfermant le crâne de saint Mathieu. Au bas de ce vase se trouvait une inscription fulminant l'anathème contre quiconque déroberait, mettrait en gage, vendrait ou ferait vendre ce reliquaire.

4° Un bras recouvert d'argent et garni de pierreries et renfermant une phalange d'un doigt de saint Mathieu.

5° Une boule en vermeil, d'un demi-pied de diamètre, renfermant une partie de la tête du proto-martyr saint Etienne.

6° Un vase en vermeil renfermant, selon les uns, une vertèbre, selon d'autres, une partie du crâne de saint Laurent. A ce vase était suspendu un petit gril également en argent doré.

7° Une statuette recouverte d'argent et représentant sainte Madeleine. Entre les mains de la figurine se voyait une petite boîte contenant un fragment d'os de la dite sainte.

8° Une autre statuette, pareille à la précédente et représentant sainte Claire. Au cou de cette figurine était suspendue, par une chaînette d'argent, une côte de la dite sainte. Ces deux statuettes étaient l'œuvre d'un abbé de St-Mathieu.

9° Une planchette recouverte d'argent doré, sur laquelle étaient fixées diverses reliques de sainte Hélène.

10° Une statuette en argent, d'un travail moderne, représentant saint André et renfermant une portion notable d'un os du saint Apôtre.

11° Une statuette en argent, de fabrication moderne, représentant saint Robert et renfermant une phalange d'un doigt du saint abbé.

12° Une châsse de laiton ciselé, de fabrication ancienne, ayant un pied et demi (environ 50 centimètres) de haut et 10 pouces (de 27 à 30 centimètres) de large et renfermant des reliques du plus haut prix, entre autres : des fragments du Saint-Sépulcre, des reliques provenant des apôtres saint Pierre, saint Paul et saint Philippe ; de saint Jean-Baptiste, de saint Augustin et de quelques saints bretons tels que saint Corentin, saint Yves, saint Maudet, saint Salomon, etc., etc.

13° Une grosse bague en vermeil, enrichie d'une agate, et qu'on avait l'aplomb de faire passer pour l'anneau pastoral de l'apôtre saint Mathieu !!!

14° Une grande étoile d'argent massif doré portant d'un côté un crucifix et de l'autre une image de la Vierge et renfermant des parcelles de la plupart des reliques ci-dessus mentionnées. C'était la Croix pectorale que portaient autrefois les Abbés réguliers du monastère.

Toutes ces reliques, à commencer par la tête de saint Mathieu étaient-elles bien authentiques ? Nous n'oserions l'affirmer, ne serait-ce que pour ne pas contrarier les Chanoines de la Cathédrale de Beauvais ou les Religieux de l'Abbaye de Rongeval (diocèse de Toul) qui, eux aussi, prétendaient posséder le crâne du saint Apôtre et

le proposaient à la vénération des fidèles ou bien encore pour ne pas contredire le pape Grégoire VII qui, en 1080, écrivait à l'Evêque de Salerne que ce crâne vénérable se trouvait dans une des églises de cette ville. Mais, authentiques ou non, ces précieuses reliques ne manquaient pas d'opérer de nombreux miracles, s'il faut en croire le R. P. Simon Le Tort, notamment la Croix pectorale, connue parmi les fidèles sous le nom d'*Agnus Dei* et qui avait pour vertu particulière de faciliter les accouchements. Aussi, ajoute gravement le pieux analyste, « les femmes » enceintes arrivaient-elles en foule et de fort loin pour « se faire appliquer cette sainte relique en vue d'obtenir » une heureuse délivrance » (1).

La vertu la moins contestable de toutes ces reliques fut de remplir, comme par enchantement, les caisses de l'Abbaye. Les recettes furent assez considérables pour que la rente de l'Abbé pût être portée successivement de 2.500 à 3.000 livres et de 3.000 à 3.500 livres (2). Elle aurait même atteint un chiffre beaucoup plus élevé si les revenus attachés à l'exercice des droits seigneuriaux avaient

(1) A cet égard, les dames de qualité (*mulieres nobiles*) en mal d'enfants, jouissaient d'un petit privilège. Elles pouvaient s'appliquer l'*Agnus Dei* à domicile, car on le leur prêtait quand elles le faisaient demander par un prêtre connu qui voulût bien engager sa signature.

Cf. Simon Le Tort: *Compendium*, etc. § *Reliquiæ præcipuæ*.

(2) La rente servie par les Religieux à l'abbé Louis de Fumée, Seigneur des Roches, était de 2,500 livres. Elle fut portée pour son successeur, l'abbé Louis de Menou, à 2,600 livres pour le dédommager de ce qu'il n'habitait pas son logis abbatial. Maintenu à ce même chiffre pour l'abbé Claude de Menou, neveu du précédent et pour l'abbé Léonor de Romigny, elle fut élevée à 3,000 livres sous l'abbé Jean-Louis Gouyon de Vaudurant et à 3,500 livres sous l'abbé de Robien, le dernier abbé commendataire de St-Mathieu.

suivi la même progression ; mais, bon nombre de ces droits étaient perdus sans retour, et pour d'autres la perception des taxes était devenue souvent très onéreuse. A St-Mathieu même, à Plougonvelin et à Lochrist, etc., etc., c'est-à-dire dans le voisinage le plus immédiat de l'Abbaye, les rentrées en espèces et en nature s'effectuaient sans trop de peine, car la population s'y prêtait d'assez bonne grâce ; mais, dans ce pays appauvri et décimé, les recettes étaient relativement minimes. Ailleurs, dans les paroisses plus éloignées de l'Abbaye, où les redevances eussent pu être plus fortes, leur perception était sujette à des difficultés sans nombre, que les recteurs de ces paroisses avaient intérêt à entretenir. De là, procès sur procès, dans lesquels les moines n'avaient pas grand' chose à gagner.

On se rappelle que dans 90 villages, l'Abbaye percevait la dîme conjointement avec le Recteur de la paroisse (1). La rentrée de cette taxe se faisait par les soins du Recteur qui gardait pour lui *un tiers* du produit et envoyait les *deux autres tiers* à l'Abbaye. Or, plusieurs de ces braves recteurs trouvaient qu'il était plus avantageux de garder le *tout* ; ce qui leur était d'autant plus facile que, pendant la décadence du monastère, personne n'avait songé à élever la voix contre ces sortes d'abus qui avaient, pour ainsi dire, passé dans les mœurs.

Un des plus intraitables parmi ces recteurs paraît avoir été celui de Guilers, Messire Yves Fort. Lorsque le 2 août 1662 le fermier général de l'Abbaye se présenta pour procéder, conjointement avec lui, à la levée de la

(1). Voir page 24, Note 4.

dîme, il refusa formellement de l'accompagner dans sa tournée, en lui déclarant que la perception de cet impôt ne regardait que le Recteur de la paroisse. Le fermier général lui intenta un procès qui traîna jusqu'au 1^{er} juillet 1664 et qui aboutit à une sentence condamnant le Curé à payer la somme de cent trente-deux livres pour la dîme. L'obstiné recteur refusa de se soumettre à cet arrêt et insulta même gravement l'officier ministériel chargé de le lui signifier. L'affaire fut portée devant le Sénéchal de Brest qui, huit jours après, rendit un arrêt confirmatif des sentences antérieures et de plus « condamna messire » Fort, recteur de Guilers, ses prêtres et consorts, à » payer 10 livres d'amende envers le Roi, 30 livres » d'aumône à la fabrique de Guilers, 30 livres à la fabrique de N.-D. de St-Mathieu et 30 livres à l'église St-Sébastien de St-Renan pour avoir troublé et insulté » Messire Lharidon, commis par justice pour publier un » monitoire destiné à fournir la preuve de la possession » par l'Abbaye des dîmes de la paroisse de Guilers. »

Des liasses poudreuses de procédures que les vers sont loin d'avoir respectées, témoignent que la résistance opiniâtre du Curé de Guilers ne fut pas un cas isolé et nous donnent une idée des luttes incessantes que l'Abbaye eut à soutenir pour la défense de ses intérêts.

* *

Au moins dans ces sortes de luttes l'Abbaye pouvait espérer d'avoir le dernier mot, il n'en fut pas de même dans toutes celles qu'elle eut à soutenir contre les éléments. En même temps que la mer rongea de trois côtés à la fois le domaine de l'Abbaye et que, par les crevasses pro-

fondes percées dans les flancs du promontoire, elle menaçait d'ébranler, par la base, l'église et le couvent avec ses dépendances, les vents d'Ouest, qui presque toujours soufflent en tempête sur ce point de la côte, s'attaquaient sans pitié aux murs et aux toitures des édifices qui avaient continuellement besoin de réparations. C'était même, on s'en souvient, cette position incommode de l'Abbaye qui avait longtemps fait hésiter les Bénédictins de la Congrégation de St-Maur à venir se fixer à St-Mathieu (1). Un demi-siècle de séjour dans leur nouvelle résidence avait suffisamment démontré aux religieux que leurs craintes n'étaient que trop fondées et leur faisait désirer vivement d'établir leur demeure dans un lieu plus habitable. Ils jetèrent les yeux sur la ville de Brest, et dans les premiers jours d'avril 1692, le R. P. Jean-Baptiste Hardouineau, prieur de l'Abbaye, adressa, de l'assentiment du R. P. Visiteur et du R. P. Provincial de son ordre, à MM. les président, maire et échevins composant le corps de la communauté de Brest, une supplique en vue d'obtenir l'autorisation de transférer le monastère dans l'enceinte de leur ville.

L'impétrant avait soin d'insister sur les avantages spirituels que les religieux procureraient à la population brestoise à qui, de l'agrément de l'évêque diocésain, ils pourraient administrer les sacrements. Le 11 du même mois la municipalité de Brest fit répondre au Prieur que sa requête avait été prise en bonne considération, mais qu'avant de statuer sur la question qui lui était soumise, la communauté avait décidé que trois de ses membres,

(1) Cf. p. 57.

M. Le Gac de l'Armorique, le maire en charge, M. de la Villeneuve, l'ancien maire, et M. Duverger, syndic, à cet effet députés, iraient prendre à ce sujet l'avis de Mgr l'Evêque de Léon, actuellement présent en cette Ville.

La réponse de l'Evêque fut favorable au moines et la municipalité de Brest se prononça dans le même sens (1); mais quand le Roi fut saisi de la requête, il y opposa son veto, comme il fallait bien s'y attendre; car, sur ce point extrême du Royaume, l'Abbaye de St-Mathieu lui était d'un plus grand secours que dans l'intérieur de Brest. C'était en effet, un excellent pied à terre pour les commandants de la province et autres officiers de sa Majesté qui venaient visiter la côte; en temps de guerre, les officiers généraux de l'armée étaient sûrs de trouver au monastère l'hospitalité la plus cordiale et les soldats malades ou blessés les soins les plus dévoués (2); de plus, le magasin à poudre était dans l'enceinte du cloître et, soit dit sans jeu de mots, religieusement gardé par les moines (3). Dans ces conditions, le refus du Roi était à prévoir. Les religieux faisant, contre mauvaise fortune bon cœur, continuèrent donc de résider à St-Mathieu,

(1) Cf. *Archives de Brest*; délibération du 14 avril 1692.

(2) Tout récemment encore, en 1690, durant la guerre entre la France et l'Angleterre, l'Abbaye avait été occupée par les officiers généraux de l'armée de 10,000 hommes répandue sur la côte et une ambulance avait été établie dans le couvent.

(3) L'idée de faire garder le magasin à poudre par les moines était d'autant plus bizarre, que M. de la Bourdonnaye de Coëtmen, commissaire préposé à la réformation du domaine, avait, le 26 août 1690, rendu une sentence qui enlevait aux Religieux de St-Mathieu le droit d'obliger les paroisses de Plougonvelin et les tréviens de Lochrist d'aller faire la garde près de leur Abbaye.

mais sans renoncer à l'espoir de voir le Roi revenir un jour ou l'autre sur sa détermination. En 1742, ils intrigèrent auprès de l'intendant de la marine à Brest pour obtenir la direction de la paroisse St-Louis. L'intendant transmit leur demande au ministre de la marine qui, par lettre du 24 février, promit de la soumettre au Roi et de tenir l'intendant au courant de ce que sa Majesté aura décidé. La réponse n'a pas dû être plus favorable qu'en 1692, car les moines restèrent à St-Mathieu jusqu'à ce que le décret du 12 juillet 1790, prononçant la suppression des couvents, vint les relever de ce poste de confiance.

Si les religieux de St-Mathieu sollicitaient avec tant d'instances l'autorisation de transférer leur domicile à Brest, c'était moins pour travailler au salut éternel de la population brestoise, que pour augmenter leur propre revenu. Comme les diverses tentatives faites pour se transplanter dans un milieu plus lucratif n'avaient pas abouti, il leur fallut bien s'aviser d'un autre moyen. Celui auquel ils s'arrêtèrent était, il faut bien le dire, plus ingénieux que délicat, car il ne tendait à rien moins qu'à la suppression de la dignité abbatiale, et bien entendu de la rente qu'ils s'étaient engagés à servir au titulaire. Sans doute les abbés n'étaient pas absolument nécessaires au bon fonctionnement de la communauté religieuse : eux-mêmes ne s'étaient que trop souvent chargés de démontrer leur inutilité, en ne paraissant jamais au monastère et en ne voyant dans leur titre abbatial qu'un vulgaire titre de rente ; mais le moment était pour le moins très mal choisi pour opérer une réforme aussi radicale. On s'expliquerait à la rigueur que les moines

de St-Mathieu eussent pris pareille détermination à une époque de gêne réelle ou bien encore au temps où un Ruggieri, pour ne nommer que celui-là, deshonorait le siège abbatial ; mais sous l'abbé de Robien, ce n'était pas le cas. La meilleure preuve que les religieux n'avaient pas à se plaindre de son administration et que l'état de leurs finances leur permettait largement de joindre les deux bouts, c'est qu'ils avaient eux-mêmes porté spontanément sa rente de 3,000 livres à 3,500 (1).

Quoi qu'il en soit, les moines surent gagner à leur cause le marquis de Langeron, commandant de la division de Bretagne, qui adressa dans ce sens un long mémoire à M. le comte de St-Germain « avec prière de l'appuyer auprès du ministre à qui Sa Majesté a confié la feuille de ses bénéfices. » Dans ce mémoire, le marquis de Langeron rappelle d'abord les nombreux services que ce monastère rend à l'Etat, puis il expose, avec chiffres à l'appui (2) que la situation financière ne permettra pas à cette maison de continuer bien longtemps ses précieux ser-

(1) Une autre preuve que la situation financière de l'Abbaye s'était sensiblement améliorée dans ces dernières années, c'est que depuis le 11 Nov. 1761 les religieux avaient trouvé quelqu'un (Messire Charles-Marie Nayl de St-Maudet) qui voulût bien se charger « sans finances » de l'état et office de Sénéchal et seul juge de St-Mathieu.

(2) D'après ce *Mémoire*, les revenus des deux menses réunies s'élevaient à une somme totale de 14.418 livres, sur laquelle l'abbé de Robien recevait une rente de 3,800 livres, quitte de toutes charges et réparations. Les décimes, portions congrues, réparations, charges foncières et taxes de la congrégation, s'élevaient à la somme de 7.240 livres (dont 1.100 livres pour les intérêts d'un capital de 2.200 l. emprunté par les religieux, en différentes sommes dans les années malheureuses). En sorte qu'il ne restait sur le revenu total que la somme de 3.378 livres pour l'entretien de six Religieux, nombre fixé par la charte de fondation.

vices, vu qu'elle va au devant d'une ruine certaine, si l'on ne vient promptement à son secours « Le moyen le plus » simple et qui semble s'offrir de lui-même, poursuit le » marquis, serait l'*extinction du titre Abbatial et la » réunion de tous les revenus à la mense conventuelle.* » « Le Roy, ajoute-t-il non sans quelque malice, a souvent fait de plus grands sacrifices au bien de son Etat. » Puis il termine son plaidoyer en disant que cette solution sauvegarderait à la fois les intérêts du Roy et ceux d'un monastère utile et dévoué à son service; car, « en daignant honorer de ce bienfait la maison de St-Mathieu, Sa Majesté » acquerrait au lieu d'une Abbaye de 3.800 l. la collation » de 10 prieurés (1) dont le revenu excède de beaucoup » celui du titre principal, c'est-à-dire les prieurés de :

» 1° Gœlo-Forêt (2) du revenu de.	900 l.
» 2° St-Renan de Molesne.	120
» 3° Lambol en Plouarzel	1.800
» 4° Ste-Croix de Lochrist près Léon	800
» 5° Conogan de Beuzic.	1.100
» 6° St-Mathieu de Brevelez	1.000
» 7° St-Mathieu de Morlaix (dioc. de Tréguier) 1.077	

6.797

(1) Il était, en effet, de tradition que le Roi, en consentant à la suppression du titre collatif de la commende et de la mense abbatiale, se réservât le droit de nomination à tous les *benefices simples*, c'est-à-dire aux prieurés dépendant de l'Abbaye. C'est ce qui avait eu lieu lorsqu'en 1781 une bulle du Pape Pie VI supprima, avec l'agrément du Roi, le titre Abbatial au monastère de Landévennec.

Cf. Levot : *Notice sur l'Abbaye de Landévennec*, p. 50.

(2) Dans cette nomenclature, nous avons conservé pour chaque prieuré, la dénomination adoptée par l'auteur du mémoire.

	6.797 l.
» 8° St-Renan	225
» 9° les Sept-Saints en la ville de Brest (cure) (1) . . .	...
» 10° Lotunou	650

TOTAL. . . . 7.672

» et la maison trouverait tout à la fois l'agrément de » conserver des possessions qu'elle administre depuis » longtemps, qu'elle connaît parfaitement, dont la régie » lui serait la moins dispendieuse et l'*avantage plus » grand de ne plus avoir à craindre de procès ruineux » que pourrait lui susciter un nouveau titulaire pour le » partage des menses ou pour le fait des réparations.* »

C'est dans ces dernières lignes qu'il faut, à notre avis, chercher le véritable motif de cette démarche : quant à l'état des finances du monastère, il ne nous semble pas avoir été aussi déplorable que veut bien le dire l'auteur du mémoire. Tout d'abord, en exposant leur situation financière, les sollicitateurs ont généralement pour principe d'atténuer le chiffre de leurs revenus et de grossir celui de leurs charges, et nous ne croyons pas que les moines se soient jamais écartés en cela de la règle commune (1).

(1) Si dans ce mémoire le revenu du prieuré-cure des Sept-Saints n'est pas porté en compte, c'est parce que l'Evêque de Léon se l'était attribué durant la période de décadence du monastère. En faisant figurer quand même ce prieuré parmi ceux dépendant de leur Abbaye, les religieux de Saint-Mathieu tenaient à protester, une fois de plus, contre cette spoliation et réserver tous leurs droits qu'un plus puissant qu'eux saurait peut-être faire valoir.

(1) Nous en avons même les preuves pour le cas présent. Dans la déclaration adressée par le Prieur à la municipalité de Brest le 7 janv. 1790 ainsi que dans les procès-verbaux dressés le 22 mai et le 5 août de cette même année par les membres de la commune de Plougonvelin chargés d'établir, en exécution

Et, en admettant même que les chiffres mis en avant soient rigoureusement exacts, on aura toujours de la peine à croire que, à une époque où l'argent avait une valeur au moins double de celle d'aujourd'hui, 3.378 livres n'auraient pas suffi à l'entretien de six personnes, ayant fait vœu de pauvreté et vivant en commun. Ce que les moines de St-Mathieu voulaient surtout, c'était empêcher qu'un Abbé, moins accommodant que ceux qui s'étaient succédé depuis un siècle et demi, ne vînt à revendiquer la jouissance pleine et entière de ses droits, tels qu'ils étaient établis par les Canons de l'Eglise (1).

Tandis que les moines de St-Mathieu attendaient avec confiance une réponse favorable du Roi, éclata soudain la Révolution qui, rééditant à son profit la fable de « *l'huitre et les plaideurs* » supprima à la fois la mense abbatiale et la mense conventuelle, en les déclarant l'une et l'autre « *biens nationaux* ». — 2 nov. 1789.

Lorsqu'en vertu de ce décret, les officiers municipaux de Plougonvelin se présentèrent au couvent, le 22 mai 1790, pour dresser l'inventaire de ses biens et le recense-

des décrets, la situation financière de l'Abbaye, ce revenu est fixé à 18,198 livres 7 sous et 9 deniers. En défalquant de cette somme le montant des charges de l'établissement tel qu'il est porté dans le mémoire, soit 11.040 livres (bien que nous ayons trouvé ailleurs que la rente de l'abbé était de 3,500 et non de 3,800), il resterait toujours la somme de 7,158 livres 7 sous 9 deniers, largement suffisante à la vie commune de 5 personnes (et non de 6 comme le dit le mémoire), dont ces mêmes procès-verbaux ont constaté la présence au monastère, quatre religieux et un vieux domestique qui, sans avoir émis de vœux, était censé faire partie de la communauté.

(1) C'est-à-dire la somme de 4,806 livres, quitte de toutes charges en adoptant les chiffres du mémoire ou celle de 6,066 livres en se basant sur les procès-verbaux, sans compter la libre gestion des deux autres tiers du revenu total.

ment de son personnel, ils y trouvèrent quatre moines : Dom Joseph Baron, prieur, âgé de 64 ans, Dom Félix Cuchant de la Vicomté, sous-prieur, âgé de 54 ans, Dom Pierre-Jean-Marie Jeandrot, procureur et cellerier, âgé de 33 ans et Dom Laurent Thomas, simple religieux, âgé de 45 ans ; plus un nommé Goulven Kermaidic, presque aveugle, âgé de 68 ans et qui depuis 1741 était le cuisinier de la maison. Comme il avait été affilié à la communauté par un acte notarié du 22 déc. 1776, il se trouvait dans le cas de ceux qui, sans avoir prononcé de vœux, avaient droit à la pension fixée par l'Assemblée Nationale.

Peu de mois après, 12 juillet 1790, furent rendus de nouveaux décrets prononçant la suppression des couvents et la constitution civile du clergé. Lorsque le 5 août suivant, les municipaux de Plougonvelin-St-Mathieu vinrent en aviser officiellement les intéressés, le Prieur Dom Joseph Baron leur demanda en grâce la permission de finir ses jours dans la maison de St-Mathieu, mais il se heurta à l'inflexibilité de la Loi ou de ceux qui étaient chargés de l'appliquer. Le procureur Dom Jeandrot émit bien aussi le même vœu que son prieur, mais sans y mettre la même sincérité, car il ne tarda pas à prêter serment à la Constitution et fut nommé Curé de St-Renan (1) où son installation, 19 juin 1791, nécessita l'emploi de la force armée. Dom Laurent déclara vouloir bénéficier des dispositions de la Loi, lui permettant de rentrer dans la vie

(1) En remplacement de M. Poullaouec, qui s'était réfugié en Angleterre, aimant mieux quitter la paroisse que de prêter le serment.

civile, quant au reste du personnel de l'Abbaye, nous ignorons ce qu'il est devenu (1).

La même Commission d'enquête avait été chargée de faire l'inventaire des biens de l'Abbaye, meubles et immeubles. Des procès-verbaux dressés à cette occasion, il ressort que le mobilier de la maison était, sinon luxueux, du moins très confortable, car ils mentionnent, entre autres, 18 couverts en argent, plus cinq grandes et douze petites cuillers de même métal. Les objets affectés au culte représentaient aussi une valeur réelle; car, outre les reliquaires décrits à la page 59 et suivantes, l'inventaire mentionne 3 calices (2), un ciboire, un ostensor, un plateau avec ses deux burettes, une boîte pour les saintes huiles, une grande croix pour les processions avec son bâton, six chandeliers, un encensoir et sa navette, une lampe du sanctuaire, etc., etc., le tout en argent; de plus, onze chapes, treize chasubles avec leurs étoles, maniples et bourses, quarante aubes, quatre pointes de dais, etc., etc. Tout ce mobilier fut mis sous séquestre, puis dirigé sur Brest et vendu par les soins du Président du district: les vases sacrés prirent le chemin de la Monnaie de Nantes (3). Quant à la bibliothèque du couvent

(1) Sauf pour l'abbé de Robien qui, dès la promulgation des Décrets, avait pris le chemin de l'exil et s'était fixé en Angleterre.

(2) Sur l'un deux on lisait: « Fr. Jean Thibault, chantre de Saint-Mathieu, a fait faire ce calice en 1522 ».

(3) Pas tous, car le père procureur, Dom Jeandrot, en quittant l'Abbaye, trouva moyen d'en emporter quelques-uns; et notamment le fameux *Agnus Dei* qui devint l'objet d'une lutte épique entre le curé constitutionnel de St-Renan et la municipalité de Plougonvelin-St-Mathieu. A peine installé dans sa paroisse, Messire Jeandrot annonça au prône et fit annoncer dans toutes les paroisses environnantes, que la précieuse

composée en majeure partie d'ouvrages de théologie, parmi lesquels de nombreux in-folio, elle s'éparpilla un peu partout. La plupart de ces volumes ont été recueillis dans la Bibliothèque de l'Académie royale de la marine à Brest, aujourd'hui la Bibliothèque du port. Les manuscrits, ainsi qu'un certain nombre de documents que l'on conservait précieusement au fond d'une vieille armoire, furent expédiés à l'arsenal pour faire des gargousses: tout ce qui ne put être employé à cet usage fut vendu à vil prix. Plus d'un des volumes reliés à Brest, durant les soixante premières années de ce siècle, a eu le dos et les

relique, d'une vertu si éprouvée pour faciliter les accouchements, se trouvait dans son église et que les femmes enceintes désireuses de se la faire appliquer, n'avaient qu'à venir à St-Renan. Le conseil municipal de Plougonvelin-St-Mathieu s'émut à la pensée que le courant des femmes enceintes qui, depuis des siècles, venaient trouver du soulagement à St-Mathieu, allait être détourné par le curé de St-Renan au profit de son église et adressa, le 7 août 1791, au Président du district, une pétition tendant à obtenir le rapatriement de la précieuse relique à St-Mathieu. Invité à accéder à ce vœu, le curé de St-Renan s'y refusa en déclarant que la municipalité de Plougonvelin-St-Mathieu n'avait aucun droit sur une relique qui n'a jamais fait partie du trésor de la paroisse. Les conseillers municipaux reprochèrent, de leur côté, à l'ex-procureur de l'Abbaye, de s'être illégalement approprié un objet d'utilité publique qui, depuis des siècles, se trouvait dans leur commune. Messire Jeandrot riposta que sa qualité de membre de la communauté dissoute devait lui donner, plus qu'à n'importe qui, le droit d'être le dépositaire de cette relique en attendant que l'Evêque diocésain, seul juge compétent en pareille matière, décide à quelle paroisse elle devra être définitivement attribuée. Le malheureux curé eut beau se démener comme un diable dans un bénitier, il fut obligé de s'incliner devant la décision du Directoire de Quimper, lui enjoignant de restituer la relique « dans un délai de huit jours ». Il s'exécuta, mais non sans protester avec indignation contre une sentence qu'il trouvait inique et brutale. Son indignation tourne même au grotesque quand elle lui fait dire que huit jours n'étaient pas un délai suffisant pour restituer une relique de cette valeur.

coins recouverts de lambeaux de parchemin provenant d'anciens titres de l'Abbaye (1).

Quant à l'immeuble, qui avait totalement changé d'aspect depuis le commencement du XVI^e siècle (2),

(1) Le *Compendium* du R. P. Simon le Tort faillit lui-même avoir ce sort et s'il a, en partie du moins, échappé à la destruction, c'est bien par le plus grand des hasards. Il y a quelque trente ans, un inspecteur de la marine, causant de choses et d'autres avec M. Levot, bibliothécaire du port, lui raconta qu'il avait vendu tout dernièrement à un relieur de Brest, un lot de parchemins dans lequel se trouvaient une notice et une vue de l'Abbaye de St-Mathieu. M. Levot s'empressa de courir chez l'acquéreur qui, malheureusement, avait déjà mis en pâte une des feuilles de cette notice et qui lui abandonna généreusement les autres.

(2) On se rappelle que le corps de bâtiment tourné vers l'O. S. O. et qui renfermait le dortoir des moines divisé en cellules (voir le n° 37 de notre plan à la fin du volume) avait été brûlé par les Anglais en 1558 (cf. page 47). Or ce bâtiment ne fut plus jamais reconstruit. Avec le temps d'autres parties du monastère tombèrent en ruines sans que personne — surtout pendant la période de décadence — ne se souciât de les réédifier. Aussi lorsqu'en 1656 les Bénédictins de la Congrégation de St-Maur vinrent prendre possession de l'Abbaye de St-Mathieu, n'eurent-ils pas seulement à repeupler le monastère et à y introduire les réformes nécessaires, mais ils durent se préoccuper encore d'une restauration complète des édifices. En ce qui concerne la maison conventuelle quatre projets de reconstruction furent élaborés ainsi qu'il résulte d'un vieux plan de 1664 conservé aux Archives Nationales. Il s'agissait ou de raccorder le nouveau corps de bâtiment qui devait recevoir les cellules des moines, avec l'ancien, en construisant soit du côté des halles soit du côté du jardin, ou bien d'isoler le nouveau bâtiment du logis abbatial soit en réédifiant le vieux dortoir brûlé par les Anglais soit en mettant un étage sur le promenoir; mais chacun de ces projets avait ses inconvénients. On ne put se résoudre à reconstruire le vieux dortoir parce que, par les grosses tempêtes, des trombes d'eau venaient s'abattre dans ces ruines. On ne voulait pas non plus édifier sur le promenoir car c'eût été priver d'air et de soleil le préau. Quant à l'exécution de l'un quelconque des deux premiers projets elle entraînait la démolition des fameuses et séculaires *murailles de château*. On se résigna cependant à ce parti et une nouvelle aile fut construite du N. N. O. au S. S. E. en raccordement avec

voici sommairement, d'après ces mêmes procès-verbaux d'enquête complétés par le procès-verbal d'estimation du 5^e thermidor an IV (23 juillet 1796), quelle était sa physionomie au moment où il fut décrété *propriété nationale*.

L'ensemble du domaine occupait une superficie totale de cent trente-huit cordes et demie (1) dont cent vingt-sept cordes et demie étaient clôturées d'un mur haut de douze pieds, les onze autres cordes étaient occupées par le colombier, le douet et le chemin les desservant. (2) On pénétrait dans l'Abbaye par une porte monumentale percée au flanc Est du mur d'enceinte. Cette porte, qui datait de 1672, était à pilastres armoriés et son dessus formait une imposte dormante à deux étages flanquée de deux anges assis de profil et terminée par un fronton d'amortissement : l'étage inférieur était rempli par un grand écusson aux armes de Bretagne, l'étage supérieur était décoré d'un haut relief représentant saint Mathieu. Après avoir franchi cette porte on se trouvait dans l'*Atrium*, grande cour où jadis étaient les halles, mais qui, à l'époque dont nous parlons, ne renfermait plus qu'un hangar. En traversant l'*Atrium* dans le sens de sa largeur, on arrivait à un second mur construit sur le prolongement de la façade Est du corps de logis et allant rejoindre, dans la direction du Sud, le bord de la falaise. Deux portes étaient percées dans ce mur; celle de gauche menait dans une autre cour où se trouvaient les dépendances de l'Abbaye, les écuries, le loge-

le corps de bâtiment qui renfermait le logis abbatial : ces travaux furent terminés en 1672.

(1) La corde bretonne valait 24 pieds carrés, d'après le § 263 de la *Coutume de Bretagne*, cf. Peuchet.

(2) Voir notre plan nos 32 et 40.

ment du palefrenier avec grenier à foin au-dessus, le bûcher, l'aire et les étables, celle de droite conduisait à l'église et au couvent.

La maison conventuelle, élevée sur cave, était construite en retour d'équerre : chacune de ses façades avait 108 pieds de long et 25 de haut. Le corps de bâtiment qui faisait face à l'Est avait 25 pieds de profondeur ; celui qui était tourné vers le Nord, en avait 30. Cet édifice renfermait *au rez-de-chaussée*, dans le bâtiment Est, un grand réfectoire, une cuisine, une office et une dépense ; dans le bâtiment Nord, une salle à manger pour les hôtes, un salon et des cabinets ; *au 1^{er} étage* dans le bâtiment Est, dix cellules pour les religieux, salon et parloir ; dans le bâtiment Nord, six chambres pour les malades, les étrangers, les domestiques. Sous les toits étaient deux vastes greniers dont l'un servait de lieu de réunion au chapitre, l'autre de dépôt au linge sale. Le bâtiment Est communiquait par un escalier intérieur avec le donjon, haute tour carrée, qui renfermait l'horloge et cinq cloches et portait à son sommet une lanterne servant de phare.

*
**

Mais le tout n'était pas d'expulser les moines, il s'agissait encore de savoir ce que l'on ferait de l'Abbaye devenue *propriété nationale* ; or, sur ce point, les avis étaient très partagés. Tandis que les uns opinaient pour sa mise en vente immédiate, d'autres, la municipalité de Plougonvelin-St-Mathieu en tête, émettaient le vœu qu'elle fût affectée à quelque établissement d'utilité publique ou convertie en manufacture de l'Etat. Dès le

4 novembre 1790, en effet, alors que les religieux n'avaient pas encore quitté le couvent (1) « les membres du conseil « général de la commune de Plougonvelin-St-Mathieu », TOUS NOTABLES, est-il dit dans l'Acte (2), adressèrent dans ce sens une pétition au directoire de Quimper lui faisant remarquer que ces bâtiments se prêteraient également bien à l'installation d'un *hôpital*, d'une *corderie* ou d'une *manufacture de chaussures*. Le 3 janvier 1791, le directoire répondit que, sur les conclusions du procureur général, il renvoyait cette pétition au district de Brest « pour être par lui informé afin qu'il soit définitivement statué ». Il faut croire que le problème était passablement ardu, car messieurs les administrateurs du district mirent plus de cinq ans à le résoudre durant lesquels le temps, puissamment secondé par les hommes, continua son œuvre de destruction. Déjà en 1790, les procès-verbaux d'enquête attestaient que l'abbaye entière, l'église non moins que le couvent et ses dépendances, étaient dans le plus grand délabrement et lorsque, en 1796, sa mise en adjudication fut décidée, elle n'était plus qu'une immense ruine n'ayant plus ni portes, ni fenêtres, ni toitures, comme le constate le procès-verbal d'estimation qui précéda la vente (3) ; car, tandis qu'à Brest, l'on

(1) On leur avait permis d'achever l'année dans la maison conventuelle et ce n'est que le 31 décembre 1790, que les commissaires du district de Brest apposèrent les scellés.

(2) Cf. Registre des délibérations de la commune de Plougonvelin-St-Mathieu, année 1790.

(3) Ce procès-verbal d'estimation, dressé le 5 thermidor an iv (23 juillet 1796) par le citoyen Robert Menguy, agent national du Conquet, assisté de Michel Penvern, expert du gouvernement, nommé par délibération du département du Finistère en date du 2 thermidor an iv d'une part, et le citoyen Budoc Provost, du Conquet, soumissionnaire, assisté d'un expert de son choix,

discutait gravement sur le sort de cette *propriété nationale*, les gens du pays la mettaient gaîment au pillage en y prenant, sans aucun scrupule, tout ce dont ils avaient besoin pour restaurer leur propre demeure. Enfin, le 9 thermidor an IV, par un acte de vente enregistré à Quimper le 11 du même mois (27 et 29 juillet 1796), tout ce vaste domaine y compris l'église abbatiale presque totalement en ruine fut adjugé pour le prix dérisoire de 1,800 livres (1), au citoyen Budoc Provost, du Conquet, qui s'empessa de démolir complètement les bâtiments et d'en vendre les matériaux sur place à divers particuliers. Ne furent exceptés de la vente que la tour servant de phare, ainsi que le chemin de sa fréquentation, le tout occupant une superficie de 7 cordes et demie (2).

Aujourd'hui, il ne reste plus de cette riche Abbaye, que les ruines de l'église et du donjon qui profilent leur majestueuse silhouette sur l'azur des cieux ; encore ces ruines sont-elles appelées à disparaître un jour. C'est du moins la crainte exprimée à la fin du siècle dernier par M. Besnard (3), ingénieur en chef des ponts-et-

le citoyen Guillaume Largouarc'h, d'autre part, fut enregistré à St-Renan, le lendemain 6, par le receveur Palierne, puis déposé au secrétariat du département.

(1) Soit, conformément à l'art. 6 de la loi du 28 ventôse an III, 18 fois son revenu annuel évalué à cent livres, valeur de 1790. Cf. procès-verbal d'estimation.

L'Abbaye de Landévennec fut vendue à bien plus vil prix, pour la valeur d'une paire de bœufs ! encore fut-elle payée en assignats !

(2) Dès le 20 mai 1791, les Administrateurs du District de Brest avaient, en vertu des Décrets de confiscation, fait vendre au prix de 2.838 livres une des dépendances de l'Abbaye le *Moulin de Goasel* (avec chaussée, écluse, jardin, pré et parc) situé dans la paroisse de Plougonvelin et affermé en dernier lieu à Jean Lestideau.

(3) Mort inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, en 1808.

chaussées dans son ouvrage intitulé : « *Topographie raisonnée du département de Landerneau* » (1) et l'on s'explique fort bien cette crainte pour l'avenir, quand on est témoin des assauts terribles qu'en ces lieux l'Océan ne cesse de livrer à la terre ferme et qu'on a sous les yeux cette prodigieuse quantité d'îles, d'îlots et de récifs qui jalonnent la route du promontoire submergé et se dressent sur l'abîme comme autant de trophées des victoires remportées dans le passé. Sans doute, pour beaucoup d'entre ces récifs, la date de leur séparation du continent est fort ancienne et se perd dans la nuit des temps ; mais, pour combien d'autres n'est-on pas à même de préciser l'époque à laquelle ils furent arrachés à la terre ferme ! Voyez, par ex., cette chaîne d'écueils appelée les « *vieux moines* » qui se trouve à plus d'un kilom. de la côte actuelle, dans la direction de l'O. ; avant le XII^e siècle, elle faisait partie du continent et c'est tout près d'elle que s'élevait l'ancien monastère. Tout cela, me direz-vous peut-être, remonte encore fort loin. Eh bien, si vous voulez une preuve de cet envahissement de la mer à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, vous n'avez qu'à ramener vos regards plus près de la côte. Voyez-vous, tout au pied du phare, dans la direction du S., un immense rocher, actuellement entouré d'eau de toutes parts et portant sur son large dos les vestiges d'un édifice disparu depuis longtemps ? Vers le milieu du siècle dernier ce rocher formait le noyau d'une prairie dans laquelle paissaient les troupeaux du couvent et l'édifice dont on voit encore aujour-

(1) Avant la Révolution Landerneau était, pour les Ponts-et-Chaussées, le chef-lieu d'une circonscription dite *département*.

d'hui la trace sous l'aspect d'une semelle gigantesque tournée de l'E. N. E. à l'E. S. O., n'était autre que le fameux château pour la possession duquel il a été versé tant de sang. Du côté de l'O., l'envahissement est le même, quoiqu'au premier abord on ne s'en rende pas bien compte : une preuve certaine que là aussi le promontoire a été rongé par les flots, c'est que dans les premières années du XV^e siècle l'église abbatiale se trouvait encore à 80 ou 100 toises (1) du rivage et qu'aujourd'hui elle n'en est plus guère éloignée que d'une cinquantaine de mètres. Comme la mer ne paraît pas vouloir arrêter là ses ravages, à en juger par la violence extrême avec laquelle, depuis deux siècles, elle s'engouffre dans les cavernes profondes qu'elle s'est creusées, jusque sous les fondements de l'église en ruine, il n'est pas impossible qu'un jour ou l'autre, dans un avenir lointain espérons-le, ces derniers restes d'une grandeur déchue ne viennent à disparaître à leur tour.

III

LE PHARE DE S^tMATHIEU

Nous ne voudrions pas nous éloigner de la Pointe St-Mathieu sans dire quelques mots au sujet du Phare qui la domine.

Les nombreux sinistres maritimes qui, chaque année, se produisaient dans ces parages décidèrent de bonne heure

(1) Soit de 120 à 150 mètres.

les moines de St-Mathieu à placer au sommet de la grosse tour ou donjon un fanal destiné à guider les navigateurs à travers les dangereux passages de l'Iroise et du chenal du Four. Pour l'entretien de ce feu, l'Abbaye percevait, outre les épaves de la mer, un droit fixe sur les navires qui venaient accoster en ces lieux (in naves ad hoc littus appellentes, dit le manuscrit du R. P. Simon le Tort). Mais un beau jour les procureurs du Roy et les officiers de l'Amirauté revendiquèrent pour la couronne la jouissance exclusive de ces droits (1) et, comme de juste, les moines, brutalement exclus du jeu, ne voulurent plus payer la chandelle. *Voilà pourquoi*, ajoute tristement le chroniqueur, *le fanal ne brille plus!* (Ideoque jam fax non lucet !)

Et pourtant il était de l'intérêt de tous, que ce fanal se remit à briller. Après avoir vainement attendu pendant de longues années que les moines, par humanité, voulussent bien le rallumer, la Marine Royale se décida enfin à se charger de ce soin. Sur la proposition de l'ingénieur Des Grassières, du mois de décembre 1689, elle fit établir au sommet de la Tour une grande cage vitrée, renfermant trois rangées de lampions superposées, deux de six et une de trois. Par mesure d'économie, les feux ne devaient être allumés *qu'en hiver, par les nuits très noires et lorsque les vaisseaux du Roy étaient dehors*. Cette installation, qui coûta à la Marine la somme de deux mille huit cent cinquante-sept livres, neuf sols, six deniers ne fut achevée qu'en 1693; mais, avant la fin de cette première année, on acquit la certitude que ce nouveau

(1) Cf. P. 57, note 1.

mode d'éclairage avait bien des inconvénients dont le plus grave était... de ne pas éclairer. En effet, comme ces lampions étaient en cuivre, dès que le niveau de l'huile venait à baisser, la flamme tournait son cône lumineux vers le ciel au lieu de le diriger vers l'horizon.

Pour remédier à cet inconvénient, l'intendant de la marine, M. Desclouzeaux, imagina de remplacer ces lampions de cuivre par d'autres en verre, et chargea M. de Bouridal, intendant des fortifications, d'en faire une provision. En attendant « comme les nuits étaient très noires et que les vaisseaux du Roy étaient dehors, » il chercha à suppléer à l'insuffisance de ces lampions, en leur adjoignant un certain nombre de flambeaux de cire, pareils à ceux que l'on donnait alors aux bâtiments en mer ; mais, l'effet ne fut pas bien... brillant. Le 21 décembre, ces lampions de verre, impatientement attendus, arrivèrent enfin ; mais, soit que les instructions aient été mal données, soit qu'elles aient été, ou mal comprises ou mal exécutées, ils ne répondirent pas du tout aux espérances de l'intendant qui dut expédier un exprès à la verrerie de Carrhaix pour en commander d'autres. Ceux-ci furent trouvés bons, mais ils n'éclairaient guère mieux, parce que l'huile dont on se servait était abominablement mauvaise. C'était de l'huile de poisson non épurée, dont les vapeurs fuligineuses encrassaient tellement les vitres, qu'elles interceptaient la lumière. Encore cette huile si mauvaise faisait-elle très souvent défaut, et bien des fois il fallut renoncer à allumer les lampes, parce qu'on n'avait pas de quoi les alimenter.

Ces premières difficultés se compliquèrent encore à propos du service d'allumage. Au mois de juillet 1694,

les religieux de St-Mathieu représentèrent à M. Desclouzeaux qu'il était fort incommode pour eux de se déranger la nuit pour ouvrir les portes du monastère à celui qui était chargé d'entretenir les feux, et offrirent de le remplacer. Cette proposition fut acceptée avec d'autant plus d'enthousiasme, que l'intendant lui-même, dans sa dépêche au ministre, à la date du 25 novembre précédent, avait émis l'idée « d'obliger les moines d'allumer et d'éteindre ce fanal en leur donnant quelque chose pour le valet qui en prendra soin. » Mais lorsque, l'année suivante, le P. Prieur présenta sa note, l'intendant, qui avait déjà toutes les peines du monde à faire face aux frais d'éclairage, la trouva tellement exagérée, qu'il chargea un *commis des classes*, du Conquet, de veiller désormais à l'entretien de ce phare. C'était faire deux mécontents à la fois, celui qui, *par les nuits noires*, devait se rendre à pied du Conquet à St-Mathieu par des chemins excessivement mauvais et celui qui était obligé de se déranger *gratis* pour lui ouvrir la porte du couvent et, tout naturellement, la régularité du service s'en ressentit.

Pour tous ces motifs, on négligea si souvent d'allumer ce fanal, qu'insensiblement on en perdit l'habitude. Quant aux vaisseaux surpris par la nuit avant d'avoir pu gagner le port, ils n'avaient d'autre ressource que de rester au large s'ils ne voulaient pas s'exposer à être jetés à la côte, trop heureux si, fuyant un danger, ils ne se précipitaient pas dans un autre ; ou si, avec le retour du jour, ne survenaient pas des vents contraires les entraînant à la dérive. Aussi, les accidents étaient-ils très fréquents, non seulement sur ce point du littoral

mais sur toute l'étendue des côtes où le service des phares n'était guère mieux organisé qu'à St-Mathieu.

Ce déplorable état de choses durait encore à la fin de 1711, quand tout à coup on apprit que la belle frégate « *Diane* » s'était perdue sur les côtes de Saintonge, dans la nuit du 9 au 10 décembre, faute de fanal pour éclairer sa route. A la suite de ce naufrage, le ministre de la marine adressa aux intendants une de ces circulaires qui, sous tous les régimes, s'envoient le *lendemain* d'un sinistre, aux chefs de service pour leur demander par quelles mesures on cherche, dans leur circonscription, à empêcher de pareils désastres. L'intendant de Brest répondit au ministre, à la date du 4 janvier 1712 : « Nous » n'avons sur la côte que la Tour d'Ouessant et le fanal » de St-Mathieu, où il est observé de faire du feu *de temps en temps ; mais il y a déjà très longtemps qu'on n'y en fait que très rarement, faute de matière pour entretenir ce feu...* Pour le fanal de St-Mathieu, il faut de » *l'huile d'olive* et c'est à peine si nous pouvons nous » procurer suffisamment *d'huile de poisson* pour les corps » de garde. Il est impossible, Monseigneur, lorsque les » fonds manquent absolument *comme ils ont manqué* » DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, de pouvoir maintenir ces » établissements. » Et comme le ministre insistait sur la nécessité d'assurer le service de ces phares, l'intendant lui répondit à la date du 25 janvier : « Il est certain que » le fanal de St-Mathieu serait fort utile aux bâtiments » qui approchent, la nuit, de la côte ; mais on ne peut se » servir d'huile de poisson pour ce fanal, parce qu'elle » fait une grande fumée qui encrasse et obscurcit les » vitres, en sorte que le feu qui y est allumé *ne paraît pas*

» *du tout au dehors*. On a déjà fait l'épreuve par laquelle » on a reconnu qu'il faut absolument de l'huile d'olive » pour ce fanal et il en faudrait 30 pots par mois pour » entretenir le feu pendant la nuit, et *comme l'huile d'olive est très rare et très chère, on ne saurait en avoir à moins de la payer argent comptant*. A l'égard du feu de la » tour d'Ouessant il se fait, Monseigneur, avec du char- » bon de terre, des bûches et des fagots ; mais comme il » y a longtemps que le charbon de terre manque dans cet » arsenal, nous n'avons pas été en état d'en procurer pour » le feu de cette tour ». L'intendant estime que l'entretien de ces deux phares coûterait environ 250 livres par mois, et déplore de ne pouvoir pas, faute d'argent, faire face à une dépense aussi urgente, au moins pendant les mois d'hiver.

En présence de cette situation, le ministre de la marine demanda à son intendant de Brest si, pour se procurer les fonds nécessaires à l'entretien de ces feux, on ne pourrait pas imposer une taxe aux bâtiments de commerce qui, de nuit, entrent dans la rade de Brest, puisqu'ils bénéficient d'un éclairage qui, en principe, n'a été établi que pour guider les vaisseaux du Roy ; mais l'intendant, qui connaissait fort bien l'esprit de la population maritime, lui répondit à la date du 8 février 1712, que, tout en reconnaissant la légitimité d'une pareille mesure, il ne croyait pas à son efficacité vu que tous ces gens qui font le commerce par mer aimeront mieux attendre au large le retour du jour que de payer un nouveau droit. Quinze jours après (22 février 1712), l'intendant écrivait au ministre qu'il tâcherait de faire allumer ces feux jusqu'à la fin de l'hiver, au moins pendant le

mauvais temps, et le pria instamment de vouloir bien assurer, pour l'avenir, le bon fonctionnement de ce service par l'allocation d'un crédit spécial.

Malgré toutes ces instances pressantes, HUIT ans après, la question était encore au même point, « Il y a déjà *longtemps* » dit l'intendant au ministre, dans une dépêche du 26 février 1720, « que j'ai eu l'honneur d'informer le » Conseil *des feux qu'on avait coutume d'allumer AUTRE-FOIS sur les côtes à l'entrée de Brest, et QUI N'ONT PAS* » ÉTÉ ALLUMÉS DEPUIS TRÈS LONGTEMPS. Ce sont le » fanal de St-Mathieu et la tour d'Ouessant et j'ai eu » l'honneur de vous rendre compte des dépenses qu'il » serait nécessaire de faire pour le rétablissement et l'entretien de ces feux. J'ai l'honneur d'envoyer au Conseil » un nouveau mémoire sur ce sujet ». Ce nouveau mémoire dont la teneur peut se résumer en deux lignes : *donnez-nous de l'huile d'olive, S. V. P. ou de l'argent pour en acheter*, alla rejoindre ses aînés qui dormaient du sommeil du juste dans les cartons du ministère et ne changea absolument rien à la situation. Après tout, que pouvait faire le ministre, que pouvait faire le Conseil pour le phare de St-Mathieu, puisque les caisses de l'Etat étaient vides, qu'il fallait faire des économies à outrance pour amortir la dette de trois milliards léguée par Louis XIV et qu'il restait à peine assez d'huile d'olive pour éclairer les *soupers* du Régent.

Désespérant d'obtenir jamais les fonds nécessaires à l'achat de l'huile d'olive, jugée indispensable pour l'entretien de ce fanal, et fatigué de faire le métier du singe qui montre la lanterne magique sans jamais l'allumer, l'intendant se demanda s'il ne vaudrait pas mieux remplacer

cette cage vitrée par un vulgaire réchaud à charbon de terre, pareil à celui qui était au sommet de la tour d'Ouessant. Sans doute l'arsenal de Brest n'était alors guère mieux approvisionné en charbon de terre qu'en huile d'olive; mais, au moins, on aurait eu la ressource, à défaut de ce combustible, de brûler sur ce même réchaud des bûches ou des fagots plus faciles à trouver. Mais la crainte de voir le feu se communiquer à l'église et aux bâtiments d'alentour sous l'action des vents d'hiver, fort violents sur ce point de la côte, lui fit sagement abandonner ce projet.

Cette situation était encore sensiblement la même lorsque, dans la nuit du 11 au 12 mars 1750, un formidable coup de vent démolit la fameuse lanterne.

Il y a des choses dont l'utilité ne se révèle que lorsqu'elles ont disparu, la lanterne du phare de St-Mathieu fut de ce nombre. A peine l'ouragan l'eut-il couchée par terre, que tout le monde se prit à la regretter sincèrement, moins pour les services qu'elle avait rendus de fait (elle n'était presque jamais allumée!) que pour tous ceux qu'elle aurait pu rendre... si l'huile d'olive n'avait pas été si chère. L'intendant, lui-même, qui s'était attaché à elle en raison du mal qu'elle lui avait donné, n'eut de cesse qu'elle ne fût remise en place, et, afin de la mettre désormais à l'abri des coups de vent, il eut soin d'en faire renforcer l'armature. Pour fêter plus dignement le rétablissement de ce fanal, il trouva même moyen de se procurer de l'huile de poisson *épurée* qui, sans être l'huile

de ses rêves, s'en approchait quelque peu et en tout cas, marquait un progrès réel sur le passé. Le succès fut prodigieux. Jugez donc ! ce feu, qui autrefois ne parvenait pas toujours à percer les vitres encrassées de la lanterne, s'apercevait maintenant à près de deux lieues en mer ! Les goélands eux-mêmes en furent émerveillés au point qu'ils eurent de la peine à reconnaître leur ancien perchoir. N'en pouvant croire leurs yeux, ils en approchèrent le bec et même de si près, qu'ils brisèrent quelques vitres de la cage. L'intendant comprit que sa lanterne n'était pas imperfectible et s'empessa de la faire entourer d'un treillis en fil de fer épais et à mailles assez rapprochées pour tenir à distance ces visiteurs indiscrets. Ce treillis protecteur n'avait qu'un inconvénient ; c'était d'intercepter une partie de la lumière du fanal.

Moins de vingt ans plus tard, cet éclairage, jugé d'abord si brillant, fut trouvé absolument insuffisant, tant il est vrai qu'en toutes choses un progrès en appelle un autre. En 1771, au retour d'une tournée d'inspection, M. Thévenard, le futur amiral qui n'était encore que capitaine de frégate, fit à ses chefs un rapport détaillé sur le phare de St-Mathieu et proposa une série de modifications, qui devaient augmenter singulièrement la portée de ce fanal. Le comte d'Estaing, lieutenant-général des armées navales, adopta pleinement les conclusions de ce rapport et lorsque l'intendant souleva la sempiternelle objection du manque de fonds, il se déclara prêt à prendre à sa charge tous les frais qu'entraînerait cette transformation. Cette grosse difficulté levée, on se mit aussitôt à l'œuvre. Aux panneaux de la lanterne, dont chacun se composait de 24 petits carreaux en verre ayant à peine de 6 à 7 cen-

timètres de long et reliés entre eux par des lamelles de plomb, furent substituées de grandes glaces en verre de Bohême, ayant plus de soixante centimètres de long sur une trentaine de large. Les quinze lampions furent remplacés par douze lampes à double mèche, alimentées par un mélange d'huile de poisson épurée et d'huile de colza et munies de réflecteurs cylindriques en métal bien poli. Dans les premiers jours de mars 1773, la métamorphose fut complète et les résultats dépassèrent toutes les espérances.

« Ce feu, qui ne se voyait qu'à 2 lieues au plus », écrivit l'intendant au ministre, à la date du 22 mars, « s'aperçoit actuellement à 5, 6 et même 7 lieues, lorsque » les nuits sont très obscures et que l'air est très net, » ainsi que le font connaître les 7 déclarations ci-jointes, prises dans un bien plus grand nombre que j'ai recueilli » lies pour en constater le succès ». Les frais d'entretien de ce nouveau fanal restaient, à peu de chose près, les mêmes que par le passé ; quant aux dépenses occasionnées par la transformation du vitrage et le remplacement des lampes, elles s'élevaient à la somme de 497 livres 12 sols, somme bien minime, comparativement aux avantages considérables qu'elle procurait à la navigation, puisque désormais les nombreux écueils qui se trouvent à 3, 4 et 5 lieues de St-Mathieu et qui, très souvent, obligeaient les bâtiments à rester au large jusqu'au retour du jour, pouvaient, sans inconvénient, être franchis de nuit. « M. d'Estaing », dit l'intendant au ministre à la fin de son rapport du 22 mars, « m'a déjà offert le montant » de cette somme ; mais vous trouverez sans doute, » Monseigneur, qu'il n'est guère praticable de per-

» mettre que le service que ce général vient de rendre » à la navigation et à l'humanité, soit à sa charge ». Nous ignorons ce que répondit le ministre, mais nous aimons à croire qu'il n'eut pas trop de peine à se ranger, sur ce point, à l'avis de son intendant.

Grande fut la joie des navigateurs lorsqu'ils apprirent par une ordonnance royale du 3 avril, que le fanal de St-Mathieu venait d'être perfectionné et qu'il aurait désormais une portée de 4, 5 et même 6 lieues ! Et cependant tous ces perfectionnements qui, à cette époque, semblaient être le dernier mot de la science, ne tardèrent pas à être dépassées à leur tour, grâce aux belles découvertes de Teulère, de Borda, d'Argand et de Fresnel, mais grâce aussi à un sentiment plus net de leurs devoirs chez les différents gouvernements qui se sont succédé en France et dont pas un n'eût voulu encourir le reproche de marchander la lumière aux hommes de dévouement qui, pour le plus grand bien de tous, affrontent les plus grands dangers et dépensent, sans compter, leur jeunesse, leur santé et leur vie.

En appliquant tous ces perfectionnements successifs au fanal de St-Mathieu, la *commission des phares* n'eut qu'un regret, ce fut de ne pouvoir surélever de plusieurs étages la tour au sommet de laquelle il était placé, comme elle l'avait déjà fait pour le phare de Cordouan, afin d'augmenter la portée de son feu ; mais l'état décrépit de ce donjon séculaire ne paraissait pas offrir une base assez solide pour des travaux de cette importance. Il fut donc décidé qu'un nouveau phare serait construit à l'angle S. E. de la vieille église abbatiale. Les travaux commencés vers 1830, furent achevés en 1835, et le

15 juillet de cette même année, le nouveau fanal fut inauguré. La tour, remarquable par la solidité de sa construction, coûta, à elle seule, la somme de soixante mille francs : elle a près de 25 mètres de haut et s'élève sur un point où la côte elle-même dépasse d'une trentaine de mètres le niveau de la pleine-mer d'équinoxe, ce qui donne au fanal une altitude totale de 54 à 55 mètres ; son escalier, tout en granit de l'Aber-Ildut, sort des mêmes carrières que le dé qui sert de soubassement au fameux Obélisque de Louqsor. La lanterne qui abrite le fanal est à la fois solide et élégante : son armature est composée de barres de fer forgé solidement boulonnées ; ses glaces, qui ont 81 centimètres de côté et de 8 à 9 millimètres d'épaisseur, sont assez fortes pour pouvoir se passer d'un treillis protecteur qui les défende contre les becs des oiseaux de mer. Quant à son appareil éclairant, qui est celui de presque tous les phares de 2^e ordre, il a, par suite des progrès de la science de l'éclairage maritime, subi tant de modifications, depuis 1835, que nous renonçons à les décrire. Nous nous bornerons à dire que, depuis 1874, la source lumineuse est produite par une grande lampe à pétrole, à double courant d'air et à 4 mèches concentriques, qui consume environ 690 grammes de pétrole par heure. Autour de ce foyer lumineux se meut un tambour à douze pans garnis, chacun, d'une lentille à échelons et munis, dans le haut et dans le bas, d'anneaux catadioptriques qui permettent d'utiliser les rayons supérieurs et inférieurs de la flamme. Ce tambour est mis en mouvement par un système d'horlogerie qui ramène, à intervalles réglés, les éclipses et les éclats. Depuis 1835, ces éclipses se succèdent de 30

en 30 secondes (1) et ne paraissent totales qu'au delà de 8 milles marins, soit environ 15 kilomètres.

En dehors du tambour, et sans participer à son mouvement, est fixé un grand réflecteur parabolique en cuivre argenté, qui empêche la déperdition de la lumière du côté de la terre et augmente l'étendue de la zone éclairée du côté de la mer.

Le feu est blanc : sa portée maxima est de 18 milles marins, soit d'environ 33 kilomètres. Trois gardiens veillent à tour de rôle à l'entretien du feu.

En dehors du pouvoir éclairant de son fanal, ce phare rend de jour et de nuit les plus grands services à la navigation ; car d'une part son alignement avec le phare de Kermorvan sert à déterminer la passe du chenal du Four et d'autre part son alignement avec le phare du Portzic trace la route à suivre pour entrer dans l'Iroise et le Goulet de Brest.

On raconte que dans les premiers temps de l'établissement du nouveau phare de St-Mathieu, de nombreux goélands, attirés par l'intensité de la lumière, venaient fondre sur la cage vitrée avec une impétuosité telle qu'ils se tuaient sur le coup, jonchant de leurs cadavres la galerie extérieure qui fait le tour de la lanterne ; de sorte que, le lendemain matin, le gardien de service n'avait qu'à faire une tournée sur cette galerie, pour y trouver de quoi garnir sa broche. Aujourd'hui ces bonnes aubaines sont devenues très rares, ce qui donne à supposer que, même parmi les oiseaux, le nombre des naïfs tend à diminuer de jour en jour.

(1) Dans l'ancien phare elles se succédaient de minute en minute.

En 1875, il fut question d'adjoindre au phare de St-Mathieu une trompette d'alarme, à air comprimé, pareille à celle qui, depuis 1867, fonctionne à Ouessant (pointe de Pèrn) et depuis 1874 au phare du Four, pour signaler aux navigateurs la proximité de la côte par temps de brume épaisse ; mais les frais énormes qu'entraîne le fonctionnement de ces appareils sonores (1) joints à l'insuffisance de leur portée (2) et à la crainte d'amener une confusion de signaux, firent abandonner ce projet.

*
**

Terminons notre Etude sur la pointe St-Mathieu en disant qu'à environ deux cents mètres du phare se trouve un poste électro-sémaphorique qui, de concert avec ceux établis à Ouessant, à l'île Molène, au Conquet, à la

(1) Pour comprimer l'air et l'insuffler dans les cylindres et pour faire tourner la trompette sur son axe de manière à porter le son sur toute l'étendue de l'horizon maritime, il faut une machine à vapeur de la force de trois chevaux et brûlant de 5 à 6 kilogrammes de charbon par heure.

(2) Pour rendre des services réels à la navigation, ces trompettes devraient s'entendre, au moins, à 6 milles marins, c.-à-d. à 10 ou 11 kilomètres. Or, même par temps calme, on ne les entend qu'à 4 ou 5 milles au plus, c.-à-d. à une distance de deux lieues et, dès que la mer élève sa voix, la trompette a bien du mal à se faire entendre à plus d'un mille et demi à deux milles. Cette portée est encore moindre par les grosses tempêtes alors que le navigateur aurait le plus besoin d'être averti des dangers qui le menacent. C'est ainsi qu'en juillet 1877 un grand navire s'est brisé sur la côte d'Ouessant à deux kilomètres et demi à peine de la trompette dont le son ne parvenait pas jusqu'à lui.

pointe de Corsen et à Brest, rend de précieux services à la navigation en signalant immédiatement à la marine de l'Etat les bâtiments en perdition sur la côte et en la mettant à même d'envoyer aux malheureux naufragés des secours dont la promptitude a déjà sauvé la vie à bien des gens.

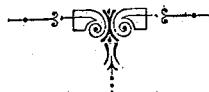


TABLE DES MATIÈRES

I	Le Cap de Saint-Mathieu.	1
II	L'Abbaye et l'Ancienne Ville de St-Mathieu. . .	9
III	Le Phare de Saint-Mathieu.	80

PLAN GÉNÉRAL DE L'ABBAYE DE S^t MATHIEU

au XVI^e Siècle

Légende

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| 1 Grande Place | 23 Grand réfectoire |
| 2 Première porte | 24 Cuisine |
| 3 Allée | 25 Tourelle avec escalier |
| 4 G ^{de} porte à pont levis | 26 Basse-cour |
| 5 Petite porte ou guichet | 27 Passage |
| 6 Hôtellerie | 28 Tourelle avec escalier |
| 7 Enclos des halles | 29 Passage |
| 8 1 ^{re} Cour | 30 Fontaine |
| 9 Logis abbatial | 31 Vivier |
| 10 Cellier | 32 Douet ou lavoir |
| 11 Passage | 33 Passage |
| 12 Jardin | 34 Salle capitulaire |
| 13 Passage | 35 Promenoir |
| 14 2 ^{me} Cour | 36 Corridor |
| 15 Passage | 37 Dortoir (Cellules) |
| 16 Ecurie | 38 Cabinets |
| 17 Logement des domestiques | 39 Barrière |
| 18 Grande tour ou donjon | 40 Colombier |
| 19 Prison | 41 Mur de clôture |
| 20 Tourelle avec escalier | 42 Mur d'enceinte |
| 21 Passage | 43 Tours ou bastilles |
| 22 Petit réfectoire | 44 Église abbatiale |

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| a Maître-autel | h Chœur |
| b Sacristie | i Jubé |
| c Chapelle N-D. de Lorette | j Autels sous le Jubé |
| d Chapelles latérales | k Grande nef |
| e Tombeaux | l Nefs latérales |
| f Tourelle avec escalier | m Portes latérales |
| g Chapelles des transepts | n Grand portail |

